Quatre-vingt-cinquième année. — N° 294. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 13 Décembre 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 3 décembre 1953 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11086).

Arrêté fixant la composition de la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (p. 11086).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant nominations, mise en congé et conférant l'honorariat (administration pénitentiaire et greffiers) (p. 11087).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets du 10 décembre 1953 portant promotion et nomination (corps du contrôle civil au Maroc) (p. 11087).

Arrêté du 7 décembre 1953 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11087).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 8 décembre 1953 portant nomination de sous-préfets (p. 11087).

Arrêtés du 8 décembre 1953 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11088).

Arrêté rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (personnel du cadre des préfectures) (p. 11088).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret du 10 décembre 1953 portant radiation des contrôles d'un officier de réserve du service de santé des armées et admission dans les réserves de l'armée de l'air (p. 11088).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 23 novembre 1953 portant institution d'une commission pour l'application de la loi n° 53-39 du 7 février 1953 tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires (p. 11088).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant mutation (directions départementales de la population et de l'entr'aide sociale) (p. 11088).

Retraits de naturalisations (p. 11088).

Interdiction temporaire de fonctions (p. 11089).

Election d'un représentant des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature (p. 11089).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Congrès du Parlement. — Ordre du jour (p. 11089).

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 11089).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et des bureaux. — Réunion de commission (p. 11090).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Nomination des membres des commissions. — Convocations de commissions (p. 11091).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 11092).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Avis de vacance d'emplois dans le personnel enseignant de l'école polytechnique (p. 11093).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis n° 569 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et la Norvège (p. 11093).

Sociétés étrangères: Avis d'abonnement à la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques (actions, parts et obligations) et à l'impôt algérien sur le revenu des valeurs mobilières (p. 11093).

Situations résumées des opérations du Trésor, de la dette de l'Etat, de la caisse autonome d'amortissement et du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (septembre 1953) (p. 11094).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un aspirant professeur chargé de l'enseignement du piano à l'institution nationale des jeunes aveugles de Paris (p. 11093).

Annonces (p. 11114).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 105 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 12 décembre 1953. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6553).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 48

Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 12 décembre 1953.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Fonds de concours.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de l'information et du secrétaire d'Etat au budget, en date du 3 décembre 1953, il est ouvert au président du conseil des ministres, sur l'exercice 1953, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 53-61 du 3 février 1953 et par des textes spéciaux un crédit de 9.750.000 F applicable aux chapitres ci-après du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française:

Chap. 1030. — Indemnités des services administratifs et techniques	1.000.000 F.
Chap. 1070. — Emissions d'information. — Personnel permanent. — Collaborations au cachet ou à la vacation	850.000
Chap. 3000. — Dépenses d'entretien et de fonctionnement des services	1.000.000
Chap. 3010. — Matériel d'entretien technique et frais d'exploitation du réseau	2.100.000
Chap. 3020. — Emissions artistiques. — Dépenses de matériel	500.000
Chap. 3040. — Loyers et indemnités de réquisition	2.000.000
Chap. 3090. — Travaux de gros entretien sur les locaux appartenant à la radiodiffusion-télévision française	2.000.000
Total	9.750.000 F.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée au chapitre 10: « Convention avec le Gouvernement de l'Afrique équatoriale française » du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française, exercice 1953.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, et du secrétaire d'Etat au budget en date du 3 décembre 1953, il est ouvert au président du conseil des ministres, pour l'exercice 1953, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 53-61 du 3 février 1953 et par des textes spéciaux, un crédit de 24.583.154 F applicable aux chapitres ci-après du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française:

Chap. 1020. — Services extérieurs. — Rémunérations principales	1.750.000 F.
Chap. 1030. — Indemnités des services administratifs et techniques	38.000
Chap. 1040. — Emissions artistiques. — Artistes et spécialistes sous contrat artistique	2.850.000
Chap. 1050. — Emissions artistiques. — Collaborations au cachet ou à la vacation	9.000.000
Chap. 1060. — Emissions artistiques et d'information. — Speakers	250.000
Chap. 1070. — Emissions d'information. — Personnel permanent. — Collaborations au cachet ou à la vacation	3.450.000
Chap. 1100. — Indemnités résidentielles	100.000
Chap. 1130. — Versement forfaitaire de 5 p. 100 et 3 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	100.000
Chap. 3000. — Dépenses d'entretien et de fonctionnement des services	1.090.000
Chap. 3030. — Emissions d'information. — Dépenses de matériel	1.551.000
Chap. 3050. — Achat et entretien du matériel automobile	400.000
Chap. 3090. — Travaux de gros entretien sur les locaux appartenant à la radiodiffusion-télévision française.	1.000.000
Chap. 3100. — Frais de déplacement et de mission. — Transport du personnel	1.000.000
Chap. 4000. — Prestations et versements obligatoires.	2.000.000
Chap. 6000. — Frais judiciaires. — Accidents du travail. — Indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers. — Etudes, conseils et expertises	4.154
Total	24.583.154 F.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à l'article 2: « Produit de la taxe algérienne destinée à être affectée aux dépenses des émissions musulmanes » du chapitre 2: « Produit de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs de radiodiffusion et de télévision (Algérie) » du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française, exercice 1953.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, et du secrétaire d'Etat au budget, en date du 3 décembre 1953, il est ouvert au président du conseil des ministres, sur l'exercice 1953, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 53-61 du 3 février 1953 et par des textes spéciaux, un crédit de 3.912.200 F applicable aux chapitres ci-après du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française:

Chap. 1050. — Emissions artistiques. — Collaborations au cachet ou à la vacation	3.494.480 F.
Chap. 1070. — Emissions d'information. — Personnel permanent. — Collaborations au cachet ou à la vacation	416.645
Chap. 3030. — Emissions d'information. — Dépenses de matériel	1.075
Total	3.912.200 F.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée au chapitre 12: « Fonds de concours » du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française, exercice 1953.

Composition de la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 29 mars 1935 relative au statut des journalistes professionnels;

Vu le décret du 17 janvier 1936 relatif à la carte d'identité des journalistes professionnels, modifié par le décret n° 47-184 du 16 janvier 1947, le décret n° 49-811 du 22 juin 1949 et le décret n° 52-900 du 25 juillet 1952;

Vu l'arrêté du 16 septembre 1952, modifié par l'arrêté du 22 décembre 1952, fixant la répartition des sièges à la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels,

Arrêtent :

Art. 1er. — La commission de la carte d'identité des journalistes professionnels est composée ainsi qu'il suit :

Membres représentants des directeurs de journaux et agences de presse.

Titulaires : MM. Rocaut, Froment, Nahon, Soulie, Marx, Coulet, Millet.

Suppléants : MM. Lebreton, Monmarche, Brantus, Gerar-Dubot.

Membres représentants des journalistes professionnels.

Titulaires : MM. Dapoigny, Vasseur, Deltheil-Cluzeau, Reichel, Herr, Flachat, Morienval.

Suppléants : MM. Aveline, Dumortier, Bridge, Thoraval.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 1953.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,
ÉMILE HUGUES.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 7 décembre 1953 :

Sont nommés, par nécessité de service, en la même qualité :

A la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille : M. Meurdefaim (Paul), surveillant chef (hors classe) à la maison d'arrêt de Bourg (Ain).

A la prison Chave à Marseille : M. Mercier (Louis), surveillant chef (2e classe) à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.

A la maison d'arrêt de Bourg (Ain) : M. Didelot (Georges), surveillant chef (hors classe) de la prison Chave à Marseille.

A la direction de la circonscription pénitentiaire de Lyon :

M. Capou (Charles), surveillant chef (2e classe) de la maison d'arrêt de Trévoux (établissement supprimé).

M. Chapouly (François), surveillant chef (2e classe) de la maison d'arrêt de Vienne (établissement supprimé).

A la direction de la circonscription pénitentiaire de Rennes :

M. Quinqueneau (Georges), surveillant chef (2e classe) à la maison d'arrêt d'Argentan (établissement supprimé).

M. Herbelot (Pierre), surveillant chef (3e classe) de la maison d'arrêt de Domfront (établissement supprimé).

A la direction de la circonscription pénitentiaire de Bordeaux : M. Laplagne (Gabriel), surveillant chef (3e classe) de la maison d'arrêt de la Flèche (établissement supprimé).

A la direction de la circonscription pénitentiaire de Paris : M. Le Quellec (Edouard), surveillant chef (3e classe) de la maison d'arrêt de Mortagne (établissement supprimé).

A la direction de la circonscription pénitentiaire de Dijon :

M. Lefort (Robert), surveillant chef (3e classe) de la maison d'arrêt de Clermont (Oise) (établissement supprimé).

M. Roux (Pierre), surveillant chef (3e classe) de la maison d'arrêt de Doullens (établissement supprimé).

A la maison d'arrêt de Rouen : M. Philippe (Paul), surveillant chef (3e classe) de la maison d'arrêt de Pont-l'Evêque (établissement supprimé).

Est nommée surveillante dactylographe (2e classe) :

Aux prisons de Marseille : Mme Meurdefaim (Marcelle), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Bourg.

Sont nommées, en la même qualité :

A la maison d'arrêt de Bourg : Mme Didelot (Madeleine), surveillante de petit effectif (1re classe) à la prison Chave à Marseille.

A la maison de correction de Lyon :

Mme Capou (Elise), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Trévoux.

Mme Chapouly (Emilienne), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Vienne.

A la maison d'arrêt de Rennes :

Mme Quinqueneau (Alice), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt d'Argentan.

Mme Herbelot (Gabrielle), surveillante de petit effectif (2e classe) à la maison d'arrêt de Domfront.

A la maison d'arrêt de Bordeaux : Mme Laplagne (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de la Flèche.

A la maison d'arrêt de la Santé : Mme Le Quellec (Emilienne), surveillante de petit effectif (2e classe) à la maison d'arrêt de Mortagne.

A la maison d'arrêt de Dijon : Mme Lefort (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Clermont (Oise).

A la maison d'arrêt de Rouen : Mme Philippe (Gabrielle), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Pont-l'Evêque.

Greffiers.

Par arrêté du 5 décembre 1953, le congé de longue durée accordé depuis le 1er juin 1951 à M. Masse (Jean), greffier de 2e classe, 4e échelon, au tribunal de première instance de Saint-Nazaire, est renouvelé pour une période de six mois, à compter du 1er décembre 1953, sans retenue de traitement.

Par arrêté du 8 décembre 1953, M. Eymas (Ernest), ancien greffier au tribunal de première instance de Bordeaux, est nommé greffier honoraire.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 10 décembre 1953 portant promotion dans le corps du contrôle civil au Maroc.

Par décret en date du 10 décembre 1953, M. Capitant (Marcel), contrôleur civil chef de commandement territorial supérieur, 2e échelon, est nommé hors échelle et recevra, à titre personnel, à compter du 1er novembre 1953, un traitement calculé sur la base de l'indice 700.

Décret du 10 décembre 1953 portant nomination de contrôleurs civils adjoints au Maroc.

Par décret en date du 10 décembre 1953, sont nommés contrôleurs civils adjoints de 3e classe, 1er échelon, au Maroc, à compter du 1er octobre 1953 :

MM. Perol (Gilbert), Jouanlanne (Maurice), de La Borie de La Batut (Géraud), Maniere (Paul-Henry).

Fonds de concours.

Par arrêté du 7 décembre 1953, il est ouvert au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1953, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 53-42 du 3 février 1953 et par des textes spéciaux, un crédit de 18.544.770 F, applicable au chapitre 34-95 : « Missions. — Organisation et participation à des conférences internationales », du budget des affaires étrangères (I : Service des affaires étrangères).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours » pour dépenses d'intérêt public.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 8 décembre 1953 portant nomination de sous-préfets.

Par décret en date du 8 décembre 1953, M. Dubois (Claude), secrétaire général du centre administratif et technique interdépartemental de Lille (hors classe), est nommé sous-préfet de Béthune (hors classe), en remplacement de M. Viguie, précédemment nommé préfet de 3e classe et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères.

Par décret en date du 8 décembre 1953, M. Mattei (Pierre), sous-préfet de 1re classe, en disponibilité, est nommé sous-préfet hors cadres.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 8 décembre 1953, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de l'exercice 1953, un crédit de fonds de concours de 2.381.124 F:

Chap. 31-42. — Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses:

Art. 2. — Indemnités pour sujétions spéciales. — § 7. — Indemnités de surveillance des jeux (vacations et indemnités d'habillement) ..... 2.032.155 F.

Chap. 31-41. — Sûreté nationale. — Remboursement de frais:

Art. 1er. — Déplacements. — § 2. — Missions et tournées des C. R. S. (métropole et outre-mer)..... 53.200

Chap. 34-92. — Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile:

Art. 2. — Entretien et fonctionnement..... 14.769

Chap. 34-95. — Services divers. — Matériel:

Art. 2. — Conseil national des services publics, départementaux et communaux..... 281.000

Total..... 2.381.124 F.

Par arrêté en date du 8 décembre 1953, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de l'exercice 1953, un crédit de fonds de concours de 2.138.862 F, applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 31-42. — Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses:

Art 2. — Indemnités pour sujétions spéciales. — § 7. — Indemnités de surveillance des jeux (vacations et indemnités d'habillement) ..... 1.429.600 F.

Art. 3. — Indemnités dépendant de la productivité ou des services rendus. — § 1er. — Récompenses..... 19.060

1.448.660 F.

Chap. 31-41. — Sûreté nationale. — Remboursement de frais:

Art. 1er. — Déplacements. — § 2. — Missions et tournées des C. R. S. (métropole et outre-mer)..... 462.605 F.

Art. 2. — Alimentation. — § 2. — Alimentation des C. R. S. et des élèves gardiens de C. R. S..... 139.839

602.504

Chap. 34-92. — Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile:

Art. 2. — Entretien et fonctionnement..... 87.698

Total..... 2.138.862 F.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté en date du 7 décembre 1953, sont rapportées les dispositions de l'arrêté en date du 28 juillet 1953 portant promotion au grade de chef de division de 1er échelon de M. Pauly (Guy), attaché de 1re classe, 1er échelon, à la préfecture d'Indre-et-Loire.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 10 décembre 1953 portant radiation des contrôles d'un officier de réserve du service de santé des armées et admission dans les réserves de l'armée de l'air.

Par décret en date du 10 décembre 1953:

Est, sur sa demande, rayé des contrôles des officiers du service de santé des armées, M. le pharmacien lieutenant de réserve Cachau-Herreillat (Henri).

Est, sur sa demande, admis avec son grade et son ancienneté de grade dans le corps des officiers de réserve des bases de l'air, M. le pharmacien lieutenant de réserve Cachau-Herreillat (Henri).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Institution d'une commission pour l'application de la loi n° 53-89 du 7 février 1953 tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'ordonnance du 29 novembre 1944 concernant la réintégration des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires révoqués, mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés;

Vu l'instruction générale du ministère des finances en date du 2 décembre 1944, relative à l'application de l'ordonnance susvisée;

Vu la loi du 7 février 1953 tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires;

Vu la circulaire interministérielle du 24 avril 1953 relative à l'application de la loi du 7 février 1953 susvisée,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre une commission consultative pour l'application des dispositions de la loi n° 53-89 du 7 février 1953 aux agents et anciens agents des institutions relevant de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 2. — 1° La composition de cette commission est fixée comme suit:

Le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant, président.

Le directeur adjoint de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant.

Le sous-directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant.

Un représentant du syndicat national C.F.T.C.

Un représentant du syndicat national C.G.T.

Un représentant du syndicat national C.G.T.-F.O.;

2° Les organisations syndicales ci-dessus énumérées pourront désigner chacune un suppléant;

3° Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire du bureau du personnel;

4° La commission peut s'adjoindre, en tant que de besoin, des rapporteurs.

Art. 3. — Les avis de la commission sont rendus à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 4. — La commission peut procéder à l'audition des personnes dont elle examine le dossier.

Art. 5. — Sont abrogées toutes dispositions contraires.

Fait à Paris, le 23 novembre 1953.

ANDRÉ MUTTER.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Directions départementales de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 9 novembre 1953, Mlle Touchon, inspecteur principal de la population et de l'entr'aide sociale de quatrième échelon dans le département de la Loire-Inférieure, est mutée dans le département des Deux-Sèvres, en qualité de directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale.

NATURALISATIONS

Décret du 10 décembre 1953 rapportant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 62 et 111 du code de la nationalité française;

Vu le décret du 24 juillet 1953 portant naturalisation;

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret ci-après est rapporté en tant qu'il naturalisait:

Décret du 24 juillet 1953 (Journal officiel du 6 septembre 1953).

TRESKOUNOFF (Alexandra), Berlin (Allemagne), 19-10-25. — 8009 x51—75.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 décembre 1953.

PAUL REYNAUD.

Par le vice-président du conseil des ministres, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 10 décembre 1953 rapportant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 62 et 111 du code de la nationalité française;

Vu le décret du 15 mai 1953 portant naturalisation;

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 15 mai 1953 (*Journal officiel* du 24 mai 1953) est rapporté en tant qu'il naturalisait:

ROVERA (Yolande), San Damiano Macra (Italie), 05-11-20. — 19133 3x51—06.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 décembre 1953.

PAUL REYNAUD.

Par le vice-président du conseil des ministres, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL COSTE-FLORET.

INTERDICTION TEMPORAIRE DE FONCTIONS

Ministère de la justice.

D'un jugement du 31 octobre 1953, rendu par le tribunal civil d'Etampes (Seine-et-Oise), il appert que l'exercice de ses fonctions a été temporairement interdit à M. Pauleau (René), huissier à Etampes, et que Me Lorne, huissier à Etampes, a été nommé administrateur provisoire de l'étude.

ELECTIONS

Ministère de la justice.

Election d'un représentant des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature.

Le bureau de vote constitué en conformité des dispositions de l'article 7 de la loi du 1er février 1947 s'est réuni à la cour de cassation le jeudi 11 juin 1953 pour procéder aux opérations de dépouillement du scrutin prescrit par l'arrêté du 3 avril 1953.

Le dépouillement des votes a fait apparaître qu'aucun candidat n'avait obtenu la majorité absolue.

Un deuxième tour a, en conséquence, été prescrit par arrêté du 11 août 1953. Le bureau de vote s'est à nouveau réuni à la cour de cassation le mardi 1er décembre 1953 pour procéder aux opérations de dépouillement dudit scrutin.

M. Razire, premier président de la cour d'appel de Bastia, a été proclamé élu, en remplacement de M. Dautet, décédé.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

CONGRES DU PARLEMENT

Ordre du jour du jeudi 17 décembre 1953.

A quatorze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Scrutin pour la nomination du Président de la République.

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNEE 1953

Ordre du jour du dimanche 13 décembre 1953.

A dix heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi (n° 2683) tendant à ratifier le décret du 19 avril 1949 approuvant une délibération prise par le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française en date du 21 janvier 1949 demandant la prorogation pour une nouvelle période de six mois, à compter du 20 avril 1949, de la suspension des droits de douane. (N° 7329. — M. Francis Vals, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi (n° 2686) tendant à ratifier le décret du 27 décembre 1949 approuvant une délibération prise le 28 septembre 1949 par le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française demandant la modification du décret du 1er juin 1932 réglementant le régime des douanes dans ce territoire. (N° 7330. — M. Francis Vals, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi (n° 2687) tendant à ratifier la délibération du 27 mai 1949 du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française demandant la prorogation, pour une nouvelle période de six mois, pour compter du 20 octobre 1949, de la suspension des droits de douane dans ce territoire. (N° 7331. — M. Francis Vals, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote du projet de loi (n° 2688) tendant à ratifier la délibération du 19 juillet 1949 du conseil d'administration du Cameroun demandant la modification de l'article 90 du décret du 17 février 1921 portant réglementation du régime des douanes dans ce territoire. (N° 7332. — M. Francis Vals, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi (n° 2689) tendant à ratifier le décret du 27 juin 1951 rejetant une délibération prise le 17 octobre 1950 par le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française modifiant la quotité des droits de douane sur les essences de pétrole. (N° 7333. — M. Francis Vals, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote du projet de loi (n° 2690) tendant à ratifier le décret du 5 novembre 1951 approuvant une délibération prise le 10 mai 1951 par le Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française demandant la modification du code des douanes en vigueur dans ce territoire. (N° 7334. — M. Francis Vals, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote du projet de loi (n° 2691) tendant à ratifier le décret du 20 juin 1949 portant approbation de la délibération de l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie en date du 28 janvier 1949 tendant à exonérer des droits de douane dans ce territoire toutes les marchandises importées pour le compte et aux frais de l'Etat, du territoire, des collectivités publiques et de l'institut de recherches médicales d'Océanie. (N° 7335. — M. Francis Vals, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Discussion des conclusions du rapport (n° 7138) de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites (n° 6610) concernant M. Gernez. (M. Briffod, rapporteur.)

9. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1954. (Nos 7312-7393-7404-7457. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

10. — Discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1954. (Nos 6748 et annexe, 7270. — M. Charles Barangé, rapporteur général).

11. — Décision sur le conflit de compétence entre, d'une part, la commission des finances et, d'autre part, la commission des boissons, pour l'examen de la proposition de loi (n° 6838) de M. Tourné et plusieurs de ses collègues tendant à organiser une aide financière aux petits et moyens viticulteurs de l'Hérault, du Gard, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

12. — Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses des ministères pour l'exercice 1954:

Prestations familiales agricoles. (N°s 6775.)

13. — Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses des ministères pour l'exercice 1954:

Eventuellement: Education nationale (*suite*). (N°s 6754-7112-7207-7328-7365. — M. Simonnet, rapporteur [Education nationale], et M. Marcel David, rapporteur [Enseignement technique, jeunesse et sports].)

Eventuellement : Radiodiffusion - télévision française (*suite*). (N°s 6774-7037-7389-7395-7405. — M. Jean-Paul Palewski, rapporteur.)

A quinze heures trente. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion, en deuxième lecture, des projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses des ministères pour l'exercice 1954:

Finances et affaires économiques (IV: Commissariat général à la productivité). (N°s 7443-7461. — M. Gozard, rapporteur.)

Santé publique et population. (N°s 7444-7462. — M. Marcel David, rapporteur.)

2. — Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Commission des moyens de communication et du tourisme

2e séance du vendredi 11 décembre 1953.

Présents. — MM. Anthonioz, Benoit (Alcide) (Marne), Bichet (Robert), Dufour, Faraud, Levindrey, Martel (Louis) (Haute-Savoie), Midol, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Regaudie, Sibué.

Excusés. — MM. Dommergue, Montillot, Souquès.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du samedi 12 décembre 1953.

Présents. — MM. Billères, Boutavant, Deixonne, Delachenal, Faraud, Guérard, Mme Lempereur, M. Léotard (de), Mlle Marzin, MM. Pierrard, Schmittlein, Signor, Thamier, Velonjara, Viatte.

Excusée. — Mlle Dienesch.

Suppléants. — MM. Mazier (de M. Bèche), Silvandre (de M. Binot), Nisse (de M. Bourgeois), Gosset (de M. Buron), Simonnet (de M. Gau), Lamps (de M. Giovoni), Coutant (de M. Doutrellot), Commentry (de M. Flandin), Pebellier (de M. de Montgolfier), Desson (de M. Rincent), Bayrou (de M. Prélot), Serafini (de M. Soustelle).

Commission des finances.

1re séance du samedi 12 décembre 1953.

Présents. — MM. Bénard (François), Burlot, David (Marcel) (Landes), Faggianelli, Gosnat, Lamps, Lebon, Leenhardt (Francis), Tourtaud.

Suppléant. — M. Charpentier (de M. Gabelle).

2e séance du samedi 12 décembre 1953.

Présents. — MM. Cristofol, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Faggianelli, Gosnat, Gozard (Gilles), Lamps, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Tourtaud.

Suppléant. — M. Hénault (de M. Bardon).

Assistait en outre à la séance. — M. Gosset.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 16 décembre 1953, à dix heures (local du 6e bureau):

Suite de la première étude technique du traité instituant la Communauté européenne de défense, par M. Jules Moch, rapporteur.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 16 décembre 1953, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Communication du président sur le budget militaire et fixation d'un plan de travail.

II. — Eventuellement, examen d'un projet de décret portant transfert de crédits militaires au sein des budgets de la défense nationale et des Etats associés.

III. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale se réunira le lundi 14 décembre 1953, à neuf heures (local de la commission n° 262):

Examen d'une lettre rectificative au budget de l'éducation nationale.

La commission des finances se réunira le dimanche 13 décembre 1953, à neuf heures trente (local de la commission des finances):

I. — Lettre rectificative au projet de loi (n° 7312) relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1954. — M. le rapporteur général.

II. — Deuxième lecture de l'avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi (n° 7193) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1954 (IV: Commissariat général à la productivité). — M. Gilles Gozard, rapporteur.

III. — Communication de M. le président: lettre du ministre des finances sur l'évolution des discussions budgétaires.

IV. — Urgence sur la proposition de résolution (n° 7440) de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à suspendre immédiatement le recouvrement du droit des bouilleurs de cru en attendant l'abrogation de l'article 8 de la loi du 11 juillet 1953. — M. le rapporteur général.

La commission de la presse se réunira le lundi 14 décembre 1953, à vingt et une heures (local de la commission n° 230):

Examen du budget de la radiodiffusion et de la télévision françaises.

La commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises se réunira le mardi 15 décembre 1953, à seize heures (local de la commission n° 255):

Discussion générale.

Réunion de commission du dimanche 13 décembre 1953.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 15 décembre 1953.

A dix heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la France et la principauté de Monaco sur la sécurité sociale. (N°s 478 et 562, année 1953. — M. Abel-Durand, rapporteur; et n° , année 1953. — Avis de la commission des affaires étrangères. — M. Ernest Pezet, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier l'accord entre la France et l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord sur l'application de la législation française de sécurité sociale au personnel employé par ladite organisation. (N°s 479 et 563, année 1953. — M. Abel-Durand, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale de travail n° 97 concernant les travailleurs migrants. (N°s 496 et 564, année 1953. — M. Abel-Durand, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1954 (II: Services des affaires allemandes et autrichiennes). (N°s 587 et 609, année 1953. — M. Jean Maroger, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère du travail et de la sécurité sociale pour l'exercice 1954. (N°s 477 et 637, année 1953. — M. Jacques Debû-Bridel, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1954 (II: Services financiers). (N°s 522 et 591, année 1953. — M. Pauly, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1954 (III: Affaires économiques). (N°s 572 et 607, année 1953. — M. Alric, rapporteur; et n° 629, année 1953. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — MM. Rochereau, de Villoutreys et Julien Gautier, rapporteurs.)

A quatorze heures trente. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (n° 575, année 1953).

A quinze heures — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mardi 15 décembre 1953, à quatorze heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Examen du projet de loi (n° 572, année 1953) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1954 (III. — Affaires économiques).

II. — Examen de la proposition de loi (n° 624, année 1953) tendant à modifier l'acte dit loi du 5 juillet 1941 portant organisation de l'enseignement agricole public en ce qui concerne l'école nationale des industries agricoles et alimentaires et l'école nationale d'horticulture.

III. — Examen pour avis du projet de loi (n° 592, année 1953) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'agriculture pour l'exercice 1954.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mardi 15 décembre 1953:

1° A onze heures (local n° 215).

I. — Examen du projet de loi (n° 572, année 1953) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques (III. — Affaires économiques, en ce qui concerne la taxe d'encouragement à la production textile).

II. — Nomination de rapporteurs pour les projets de loi:

1° N° 594, année 1953, autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 85 sur l'inspection du travail dans les territoires non métropolitains;

2° N° 598, année 1953, autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 82 concernant la politique sociale dans les territoires non métropolitains;

3° N° 601, année 1953, autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 84 concernant le droit d'association et le règlement des conflits du travail dans les territoires non métropolitains.

III. — Questions diverses.

2° A seize heures trente (local n° 215).

I. — Examen du projet de loi (n° 553, année 1953) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses civiles du ministère de la France d'outre-mer pour l'exercice 1954. — Audition de M. Saller, rapporteur de la commission des finances.

II. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des finances le lundi 14 décembre 1953, à quinze heures (local de la commission):

Budget de la présidence du conseil (chapitres réservés). — Rapporteur: M. Rogier.

Convocation des bureaux.

Par décision du Conseil de la République en date du 10 décembre 1953, les bureaux se réuniront le mardi 15 décembre 1953, à quatorze heures trente, dans leurs locaux respectifs, aux fins de nomination d'une commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (n° 575, année 1953).

Réunion de commission du lundi 14 décembre 1953.

Commission des finances, à quinze heures, local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Nomination des membres des commissions.

Dans sa séance du samedi 12 décembre 1953, l'Assemblée de l'Union française a nommé membre de la:

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DES CIVILISATIONS D'OUTRE-MER

MM. Berthaud, Bertrand, Boucavel, Bui The Phuc, Burkhardt, Cao Van Chieu, Chastenet, Comiti, Coulibaly, Dardelle, Dubois, Mme Eboué-Tell, MM. Griaule, Hazoumé, Héline, Kamil, Kemajou, Mlle Lafon, MM. La Gravière, Lechani, Mme Malroux, MM. Mama Fousséni, Margueritte, Marquet, N'Diaye Guirandou, Phuang Ba Nghia, Raphaël-Leygues, Razafindrakoto, Mme la princesse Yukanthor.

(Un siège réservé à un conseiller du groupe communiste union des républicains progressistes.)

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MM. Ahmed Abdallah, Begarra, Bentchicou, Dédé, Dusseaulx, Egretaud, Fadda, Felix, Jacquier, Léon (Robert), Loste, Luciani, Montrat, Mme Emilienne Moreau, MM. Nghiem Van Tri, Nguyen Huu Thuan, Nguyen Trung Vinh, Peretti, Polycarpe, Ramus, Reverbori, Rogier, Rogue, Roy, Saidou Djermakoye, Schmitt, Sim Var, Theetten, Troisgros, Vignes.

COMMISSION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

MM. Max (André), Antonini, Avinin, Barbé, Bernier, Cazelles, Cheikh Sidia Souleymane, Chiarasini, Cornet, Doan Huu Giam, Do Huu Thinh, Egretaud, Fontanet, Gay, de Gouyon, Léger, Le Van Dinh, Lounda, Montrat, Mouragues, Pann Yung, Peretti, Rencurel, Reverbori, Ribéra, Rogier, Schleiter (Gabriel), Ya Doumbia.

(Deux sièges réservés aux conseillers du groupe communiste et union des républicains progressistes.)

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

MM. Begarra, Begat, Benamor, Bentounes, Boiteau, Burkhardt, Chekkal Daho, Coulibaly, Deroux, Dubois, Dupuy (Marceau), Mme Eboué-Tell, MM. Gallinand, Gervain, Kamil, Mme la princesse Khammao, MM. La Gravière, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Mbida, Michalet, Mignot, N'Diaye Guirandou, Nguyen Duy Thanh, Perier, Sarr Ibrahima, général Sicé, Sylla, Theetten, Mme Tran Van Chuong.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE, DES CHASSES, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

MM. Audu, Belabed, Boiteau, Bouda, de Bruchard, Carroué, Cazelles, Charles, Duval, Guiter, Guyard, Huynh Van Chin, Kamil, Kemajou, Mlle Le Ber, MM. Le Brun Kéris, Le Van Dinh, Lounda, Mayaki, Menguy, Monnet, Mouragues, Nguyen Khac Su, Repiquet, Roclore, Rogue, Roulleaux-Dugage, Sérot, Viniger, Ya Doumbia.

COMMISSION DE LA DÉFENSE DE L'UNION FRANÇAISE

MM. Max André, Audu, Ba Amadou, Bazé, Berges, Buu Kinh, Castex, Darlan, Do Huu Thinh, Fleury, Fontanet, Frey, Galimand, Georget, de Gouyon, Guiter, Lachenal, Laurent-Eynac, général Legentilhomme, Levy (Roger), Margueritte, Mbida, Mme Emilienne Moreau, contre-amiral Moullec, MM. Nguyen Huu Thuan, Raphaël-Leygues, Schleiter (Gabriel), Schneiter, Signoret, Thonn Ouk.

COMMISSION DE LA LÉGISLATION, DE LA JUSTICE, DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DOMANIALES

MM. Antonini, Belabed, Benamor, Berges, Berthaud, Blanchard de La Brosse, Boisdon, Alfred Bour, de Bruchard, Chekkal Daho, Cornet, Diallo, Dorange, Fadda, Guillabert, Junillon, Mlle Lafon, MM. Mignot, Morel, Nguyen Huy Lai, Nguyen Kim Loan, Pialoux, Polycarpe, Randretsa, Razafindrakoto, Ribéra, Saïdou Djermakoye, Sarraut (Omer), Thomas (Jean-Marie), Troisgros.

COMMISSION DU PLAN, DE L'ÉQUIPEMENT ET DES COMMUNICATIONS

MM. Ahidjo, Ahmed Abdallah, Alduy, Barry, Castex, Charles, Charles-Cros, Charlier, Dédé, Deroux, Diallo, Duval, Fillon, Fleury, Gay, Guillabert, Iba Zizen, Jacobson, Jacquier, Junillon, Keita, dit Modibo, Lhuillier, Luciani, Marquet, Nguyen Duy Thanh, Nguyen Van Ty, Rogue, Roy, Serot.

(Un siège réservé à un conseiller du groupe communiste union des républicains progressistes.)

COMMISSION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

MM. Bandaogo, Blanchard de La Brosse, Boumendjel, Buu Kinh, Cao Van Chieu, Charles-Cros, Charlier, Chastenet, Chiarasini, Coquart, Delmas, Duval, Foccart, Iba Zizen, Kaouza, Laurent-Eynac, Laurin, Lechani, Mme Lefaucheux, MM. général Legentilhomme, Michalet, Nguyen Huy Lai, Périer, Pialoux, Rencurel, Roulleaux-Dugage, Schmitt, Soppo Priso, Mme la princesse Yukanthor.

(Un siège réservé à un conseiller du groupe communiste union des républicains progressistes.)

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

MM. Ba Amadou, Bême, Berthaud, Bidet, Boumendjel, Bui The Phuc, Céran-Jérusalemy, Coquart, Dardelle, Delpuech, Gorse, Guiter, Guy, Hamroun, Héline, Mme Lefaucheux, MM. Levy (Roger), Mama Fousséni, Marquet, Nguyen Khac Su, Nguyen Van Ty, Oudard, Pheng, Rosenfeld, Sarraut (Omer), Schneider, Soppo Priso, Thonn Ouk, Vignes.

(Un siège réservé à un conseiller du groupe communiste union des républicains progressistes.)

COMMISSION DU RÈGLEMENT, DES PÉTITIONS ET DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES

MM. Alduy, Antonini, Audu, Avinin, Barbé, Boisdon, Boumendjel, Alfred Bour, Buu Kinh, Carroué, Céran-Jérusalemy, Coquart, Cornet, Costes, Daber, Fleury, Guyard, Huynh Van Chin, Keita, dit Modibo, Léger, Michalet, Nguyen Huy Lai, Oudard, Reverbori, Rogué, Rosenfeld, Saar Ibrahima, Soppo Priso, Theetten, Thonn Ouk.

COMMISSION DE LA COMPTABILITÉ

MM. Antonini, Alfred Bour, Cazelles, Dardelle, Doan Huu Giam, Egretaud, Fillon, Georget, Hamroun, Léon (Robert), Montrat, Pann Yung, Reverbori, Theetten.

COMMISSION D'INFORMATION

MM. Alduy, Berthaud, Blanchard de La Brosse, Delpuech, Djima Doumbaye, Guy, Hazoumé, Lachenal, La Gravière, Le Brun-Kéris, Luciani, Mme Malroux, MM. Mayaki, Mbida, Menguy, Mme Emilienne Moreau, MM. Morel, Pham Van Binh, Riond, Mme Tran Van Chuong.

COMMISSION D'INSTRUCTION

MM. Max André, Bouda, Cazelles, Daber, Delmas, Fadda, Frey, Galimand, Hazoumé, Héline, Marguerite, Nguyen Kim Loan, Odru, Pheng, Phung Ba Nghia, Rencurel, Ribéra, Rosenfeld, Schmitt, Troisgros.

Commissaires suppléants permanents,

(Art. 7, alinéa 1er, du règlement.)

Mlle Lafon.

Un siège réservé à un conseiller du groupe des indépendants d'outre-mer.

Un siège réservé à un conseiller du groupe d'Union française.

Un siège réservé à un conseiller du groupe des conseillers non inscrits.

Convocations de commissions pour le mardi 15 décembre 1953.

(21, rue La Boétie, à Paris.)

Commission des affaires culturelles, à dix heures. — Local n° 31.

Commission des affaires économiques, à dix heures trente. — Local n° 32.

Commission des affaires financières, à onze heures. — Local n° 33.

Commission des affaires sociales, à onze heures trente. — Local n° 34.

Commission de l'agriculture, à quatorze heures. — Local n° 31.

Commission de défense de l'Union française, à quatorze heures trente. — Local n° 32.

Commission de législation, à quinze heures. — Local n° 33.

Commission du plan, à quinze heures trente. — Local n° 34.

Commission de politique générale, à seize heures. — Local n° 31.

Commission des relations extérieures, à seize heures trente. — Local n° 32.

Commission du règlement, à dix-sept heures. — Local n° 33.

Commission de comptabilité, à dix-sept heures trente. — Local n° 34.

Commission de l'instruction, à dix-huit heures. — Local n° 31.

Commission de l'information, à dix-huit heures trente. — Local n° 32.

Ordre du jour,

Election du bureau des commissions.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Rectificatif et additif au *Journal officiel* du samedi 12 décembre 1953, page 11074:

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Mercredi 16 décembre 1953.

Lire: « quatorze heures quarante-cinq » au lieu de: « neuf heures quarante-cinq ».

Ordre du jour: inchangé.

Jeudi 17 décembre 1953.

Dix heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour:

Conjoncture économique. — II. Modalités d'une politique d'expansion:

Examen du contre-projet de M. Malterre.

Vendredi 18 décembre 1953.

Neuf heures.

COMMISSION SPÉCIALE D'ENQUÊTE SUR LA FORMATION DES PRIX

Ordre du jour:

Etude de la formation des prix des conserves de poissons:

Neuf heures. — Audition de M. le président de l'union interfédérale des armateurs à la pêche;

Dix heures. — Audition de M. le président du conseil supérieur de la conserve.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de vacance d'emplois dans le personnel enseignant de l'école polytechnique.

Un emploi d'examinateur des élèves pour la mécanique.

Un emploi de professeur d'analyse, et, éventuellement (1), un emploi de maître de conférences d'analyse sont ou seront prochainement vacants à l'école polytechnique.

Les candidats à ces emplois devront adresser leur demande au général commandant l'école, 21, rue Descartes, Paris (5e), en y joignant un exposé de leurs titres et services (un imprimé pour cet exposé leur sera remis par la direction des études).

Les demandes devront parvenir avant le 1er février 1954.

Elles seront examinées par les conseils de l'école en vue des présentations à faire au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

(1) Dans le cas où le poste vacant de professeur d'analyse serait confié à une personne assurant actuellement les fonctions de maître de conférences d'analyse.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un aspirant professeur chargé de l'enseignement du piano à l'institution nationale des jeunes aveugles de Paris.

Un concours aura lieu, le 22 mars 1954, à l'Institution nationale des jeunes aveugles de Paris, pour le recrutement d'un aspirant professeur chargé de l'enseignement du piano.

Le concours comprend:

Quatre épreuves écrites;
Deux épreuves instrumentales;
Deux épreuves pratiques.

Pour prendre part au concours les candidats doivent être âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1954. Cette limite d'âge est toutefois reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires valables ou validables pour la retraite ainsi que du temps prévu par les dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939, relatif à la famille et à la natalité française.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser au secrétariat de l'institution, 56, boulevard des Invalides, Paris (7e), où les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au 22 février 1954 inclus, dernier délai.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis n° 569 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et la Norvège.

Le présent avis a pour objet de préciser, sur certains points, les conditions dans lesquelles s'effectuent les règlements entre la zone franc et la Norvège, étant entendu que demeurent applicables, dans les relations avec ce pays, toutes les dispositions des avis généraux en vigueur auxquelles le présent texte n'apporte pas de modification.

La zone franc comprend les territoires énumérés dans l'avis n° 497.

L'avis n° 245 est abrogé.

I. — Régime des comptes étrangers en francs ouverts au nom de personnes résidant en Norvège

Les intermédiaires agréés peuvent ouvrir sur leurs livres, dans les conditions fixées par l'avis n° 481, des comptes étrangers au nom de personnes résidant en Norvège. Ces comptes, dénommés « comptes étrangers norvégiens », fonctionnent dans les conditions fixées ci-après:

1° *Opérations au crédit.*

a) Tout compte étranger norvégien peut être crédité, sans autorisation de l'office des changes:

Du produit en francs de la vente de couronnes norvégiennes, soit sur le marché officiel de Paris, soit sur le marché d'Oslo;

Du produit en francs de la vente, sur le marché libre de Paris, de devises convertibles (actuellement: dollar canadien, dollar des Etats-Unis, franc de Djibouti), y compris les billets de banque;

b) Tout compte étranger norvégien peut être crédité, sans autorisation de l'office des changes:

Par le débit d'un autre compte étranger norvégien;
Par le débit d'un compte « francs libres ».

Dans ce cas, l'intermédiaire agréé qui tient le compte à débiter est tenu de remettre à l'intermédiaire agréé qui tient le compte à créditer un avis indiquant, sous sa responsabilité, que le compte débité est un compte étranger norvégien ou un compte « francs libres ». Cet avis vaut autorisation pour l'intermédiaire agréé qui tient le compte à créditer de passer le crédit à un compte étranger norvégien;

c) Tout crédit à un compte étranger norvégien pour le débit d'un compte étranger en francs autre qu'un compte étranger norvégien ou qu'un compte « francs libres » est prohibé, sauf autorisation de l'office des changes;

d) Tout versement fait par un résident au crédit d'un compte étranger norvégien doit être préalablement autorisé par l'office des changes, que ce soit directement ou par délégation.

2° *Opérations au débit.*

a) Tout compte étranger norvégien peut être débité, sans autorisation de l'office des changes, par le crédit d'un autre compte étranger norvégien;

b) Tout débit d'un compte étranger norvégien par le crédit d'un compte étranger en francs autre qu'un compte étranger norvégien est prohibé, sauf autorisation de l'office des changes;

c) Pour le surplus, tout payement dans la zone franc par le débit d'un compte étranger norvégien ne nécessite aucune autorisation préalable.

3° *Conversion en couronnes norvégiennes des disponibilités figurant au crédit des comptes étrangers norvégiens.*

Les disponibilités d'un compte étranger norvégien peuvent être librement converties en couronnes norvégiennes:

a) Soit par achat de cette devise sur le marché officiel de Paris;
b) Soit par vente de francs sur le marché d'Oslo.

II. — Transferts a destination de la Norvège

1° Les intermédiaires agréés peuvent présenter à l'office des changes des demandes d'autorisation de transfert à destination de la Norvège pour les payements à faire par des résidents au profit de personnes résidant en Norvège, à la condition que ces payements aient le caractère de payements courants;

2° Sont considérés comme payements courants les catégories de payements qui figurent sur la liste annexée à l'avis n° 482;

3° Sous réserve des délégations accordées aux intermédiaires agréés, toutes justifications doivent être présentées à l'office des changes à l'appui de chaque demande d'autorisation.

III. — Exécution des transferts

1° *Opérations au comptant.*

a) Les transferts en provenance de Norvège sont exécutés:

Soit par vente de couronnes norvégiennes sur le marché officiel de Paris;

Soit par achat, contre couronnes norvégiennes, sur le marché d'Oslo, de francs dont le montant est prélevé au débit d'un compte étranger norvégien;

Soit par le débit d'un compte étranger norvégien;

b) Les transferts à destination de la Norvège sont exécutés:

Soit par achat de couronnes norvégiennes sur le marché officiel de Paris;

Soit par vente, contre couronnes norvégiennes, sur le marché d'Oslo, de francs dont le montant est porté au crédit d'un compte étranger norvégien;

Soit par versement au crédit d'un compte étranger norvégien.

2° *Opérations à terme.*

Les intermédiaires agréés sont habilités à exécuter, soit sur le marché officiel de Paris, soit sur le marché d'Oslo, les ordres d'achat ou de vente à terme de couronnes norvégiennes dans la mesure où ces opérations sont autorisées par la réglementation en vigueur.

En conséquence, les intermédiaires agréés sont autorisés à assurer la contrepartie du solde non compensé des ordres d'achat et de vente à terme de couronnes norvégiennes émanant de leur clientèle:

Soit, sur le marché de Paris, auprès d'un autre intermédiaire agréé;

Soit, sur le marché d'Oslo, auprès d'une banque agréée par les autorités norvégiennes de contrôle des changes.

Sociétés étrangères.

La société anonyme Longométal-Afrique, société ayant son siège à Casablanca, est, à partir du 12 juin 1952, abonnée à la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques (actions, parts et obligations) et à l'impôt algérien sur le revenu des valeurs mobilières pour 140.000 actions, d'une valeur nominale de 1.000 F, nos 1 à 140000.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Situation résumée des opérations du Trésor entre le 1er janvier 1953 et le 30 septembre 1953

La situation résumée des opérations du Trésor présente les recettes et les dépenses effectuées par les comptables et centralisées mensuellement dans l'ordre de la nomenclature générale des comptes.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

Cadre I. — Situation d'ensemble.

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1953, les encaisses (1) du Trésor s'élevaient à	151.259
Pendant les neuf premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	18.625.894
Soit un total de	18.777.153
Les dépenses ont atteint	18.562.184
Par suite, au 30 septembre 1953, les encaisses du Trésor s'élevaient à	214.969

(1) Le détail des « encaisses » est indiqué au cadre III.

Cadre II. — Résumé général des recettes et des dépenses.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
	Dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes
	Millions de francs.			
Budget 1952 période complémentaire	218.880	93.676	8.968	10.942
Budget 1953 période d'exécution	2.542.798	2.156.731	259.577	279.306
Investissements financiers (consolidations diverses)	37.924	»	12	»
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers	558.669	605.506	54.276	42.545
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers et d'opérations effectuées dans les pays étrangers	165.283	154.031	10.060	11.218
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables	166.896	197.397	21.066	42.557
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe	1.522.042	1.608.442	225.106	193.511
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics	4.621.069	4.586.655	549.332	538.058
Opérations des collectivités administratives	4.734.647	4.778.608	554.926	583.234
Opérations des autres correspondants	1.627.320	1.603.953	202.988	181.883
Opérations affectant la dette de l'Etat. A. — Dette non exigible	1.784.774	2.139.172	253.879	252.820
Opérations affectant la dette de l'Etat. B. — Dette exigible	551.516	631.090	95.308	98.468
Opérations affectant la dette de l'Etat. C. — Opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat	409	59.003	»	6.197
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	11.630	»	9.404
Total	18.562.184	18.625.894	2.205.498	2.250.142

Cadre III. — Décomposition des encaisses.

NUMÉRO d'ordre.		AU 1er janvier 1953.	AU 30 septembre 1953.	AU 31 août 1953.
		Millions de francs.	Millions de francs.	Millions de francs.
1	Numéraire conservé par les comptables	20.620	22.123	29.077
2	Compte courant du Trésor à la Banque de France	(—) 10.175	68	12
2 bis	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	735	394	397
2 ter	Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	11.039	9.314	9.314
2 quater	Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	»	»
2 quinquies	Fonds déposés à la Banque de France. Exécution de la convention franco-belge du 25 juin 1952	»	1.000	1.000
3	Compte courant du Trésor à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie et dans les banques d'outre-mer	31.751	37.886	34.933
3 bis	Compte courant du Trésor à l'Institut d'émission des Etats associés	4.479	1.423	3.627
4	Devises et francs à l'étranger	41.253	23.025	25.009
5	Traites et valeurs mobilisables	51.557	119.736	66.956
	Total	151.259	214.969	170.325

CADRE IV. — **Recettes et dépenses du budget général.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
			Millions de francs.		
	A. — BUDGET 1952. — PERIODE COMPLEMENTAIRE				
	Recettes du budget précédent.				
6	Impôts, monopoles, exploitations industrielles et produits divers	»	(4) 66.898	»	10.850
7	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	(2) (—) 3.911	»	»
8	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	8.779	»	»
9	Ressources exceptionnelles	»	21.910	»	92
	Dépenses du budget précédent.				
11	Service des emprunts, des pensions et dépenses des ministères	111.235	»	8.288	»
12	Reconstruction et équipement	137.645	»	680	»
13	Réparations des dommages de guerre et investissements productifs	»	»	»	»
	Total A	248.880	93.676	8.968	10.942
	B. — BUDGET 1953. — PERIODE D'EXECUTION (1)				
	I. — RECETTES				
15	Contributions directes	»	697.156	»	137.540
16	Enregistrement	»	110.425	»	9.213
17	Impôt de solidarité nationale	»	524	»	57
18	Douanes	»	184.450	»	27.229
19	Contributions indirectes	»	43.967	»	5.827
20	Taxe sur le chiffre d'affaires	»	776.962	»	85.564
22	Taxes uniques	»	67.579	»	9.052
24	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	13.207	»	2.889
25	Produits divers	»	(6) 137.234	»	12.070
28	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	20.364		(5) (—) 12.187
	Premier total	»	2.051.868	»	277.215
	Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis (accord du 28 juin 1948) :				
30	Article 4, § 6, alinéa *a*	»	60.076	»	»
31	Diverses affectations	»	»	»	»
32	Intérêts et amortissements des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi du 21 mars 1948	»	28.756	»	421
33	Prélèvement exceptionnel	»	251	»	18
34	Recettes affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	»	2.289	»	102
35	Contre-valeur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	»	9.251	»	1.140
88	Recettes diverses	»	4.240	»	379
	Deuxième total	»	104.863	»	2.060
	II. — DÉPENSES				
	a) *Services de l'Etat.*				
40	Fonctionnement des services civils	1.078.031	»	109.663	»
41	Equipement des services civils	92.658	»	9.705	»
42	Fonctionnement des services militaires	525.505	»	40.556	»
43	Equipement des services militaires	322.382	»	39.706	»
44	Dépenses de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	(3) 59.120	»	13.193	»
	Premier total	2.077.696	»	212.823	»
	b) *Réparation des dommages de guerre et investissements productifs.*				
45	Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	200.092	»	19.118	»
46	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	179.874	»	22.553	»
47	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	29.796	»	148	»
48	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	11.400	»	1.300	»
49	Mobilisation des titres à trois ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	6.053	»	»	»
52	Autres opérations de prêts (H. L. M.)	37.887	»	3.635	»
	Deuxième total	465.102	»	46.754	»
	Total B	2.542.798	2.156.731	259.577	279.305
	Total général des recettes et des dépenses du budget général (A + B)	2.791.678	2.250.407	268.545	290.247
	Dont en devises et francs à l'étranger	48.151	614	4.141	235

(1) Les recettes du budget de l'exercice 1953 comprennent la totalité des ressources prévues par la loi de finances n° 53-79 du 7 février 1953.
(2) Réduction provenant de virements dans les écritures centrales.
(3) Déduction faite d'une somme de 4.013 millions provenant de dépenses des ministères à annuler par suite de reversements de fonds.
(4) Dont 27.600 millions versés par la caisse autonome d'amortissement.
(5) Imputation aux comptes définitifs des recettes constatées à des comptes d'attente.
(6) Dont 44.829 millions au titre de fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.

CADRE V. — **Investissements financiers (Consolidations diverses).**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes.
		Millions de francs.			
58	Avances du Trésor consolidées	(1) 35.652	»	5	»
59	Subventions aux collectivités publiques et privées pour travaux d'équipement	2.220	»	12	»
60	Remboursement des prélèvements exercés sur les avoirs des spoliés	49	»	»	»
	Total	37.921	»	12	»

(1) Cf. notes du cadre n° VIII.

CADRE VI. — **Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers.**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	A. — COMPTES DE COMMERCE	Millions de francs.			
61	Subsistances militaires	15.404	17.590	1.411	1.825
62	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	794	7.048	»	»
68	Réception et vente de marchandises de l'aide américaine	44.915	57.457	42	6.741
69	Fonds de modernisation et d'équipement	217.063	200.092	19.445	19.118
70	Fabrication d'armement et de certains matériels aéronautiques	97.387	119.452	13.839	2.207
72	Opérations diverses	3.546	4.974	262	548
	Total du paragraphe A	379.109	406.613	34.999	30.439
	B. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPÉCIALE				
75	Loterie nationale (exercices précédent et courant)	30.312	30.714	2.535	2.954
77	Opérations relatives à la taxe d'encouragement à la production textile	3.094	2.053	373	201
78	Fonds forestier national	2.418	2.936	194	327
79	Fonds de soutien aux hydrocarbures et assimilés d'origine nationale	3.719	7.201	688	986
80	Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire	51.754	51.754	172	172
81	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	24.962	17.848	4.715	2.631
83	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction	36.267	35.000	5.491	»
84	Allocations aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré	14.204	17.811	2.854	1.982
85	Dépenses diverses en contre-partie de l'aide américaine	975	9.971	975	»
86	Fonds spécial d'investissement routier	10.159	17.425	1.404	2.493
90	Opérations diverses	35	1.110	7	4
	Total du paragraphe B	177.896	193.793	19.405	11.750
	C. — COMPTES EN LIQUIDATION				
96	Opérations du groupement d'achat des carburants combustibles lubrifiants et dérivés	»	444	5	»
97	Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne	81	1.265	»	142
98	Liquidation des organismes professionnels	»	2.822	»	»
100	Opérations diverses	761	248	158	205
	Total du paragraphe C	842	4.779	158	347
	D. — APUREMENTS COMPTABLES (POUR ORDRE)				
101	Apurement de pertes et bénéfices de change antérieurs au 31 décembre 1948	605	129	»	5
102	Apurement d'opérations anciennes à caractère budgétaire	216	192	43	11
103	Apurement d'opérations anciennes d'origines diverses	1	»	1	(—)(1) 2
	Total du paragraphe D	822	321	44	9
	Total général	558.669	605.506	54.276	42.545
	Dont en devises et francs à l'étranger	1.301	1.990	58	1

(1) Réduction provenant de rectifications d'écritures.

CADRE VII. — **Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers et d'opérations effectuées dans les pays étrangers.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Millions de francs.			
	A. — COMPTES D'OPÉRATIONS AVEC DES PAYS ÉTRANGERS OU EFFECTUÉES DANS DES PAYS ÉTRANGERS				
111	Aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	(1) 77.079	(2) 75.013	3	»
112	Emploi des fonds de l'aide américaine par le gouvernement des Etats-Unis	7.026	7.030	»	2
113	Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	17.715	19.821	2.629	4.504
114	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers	20.157	17.849	1.716	2.150
115	Comptes d'opérations effectuées dans des pays étrangers	16.035	11.001	1.905	1.149
118	Comptes d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements étrangers	3.210	1.318	502	183
124	Opérations diverses	»	»	»	»
	B. — OPÉRATIONS MONÉTAIRES				
125	Pertes et bénéfices de change	20.328	15.413	2.949	2.606
129	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti	2.644	2.669	239	182
134	Opérations diverses	1.059	3.917	117	442
	Total	165.283	154.031	10.060	11.218
	Dont en devises et francs à l'étranger	19.682	13.809	2.346	1.400

(1) Plan Marshall : 77.048. Colis dons : 31.
(2) Plan Marshall : 75.013.

CADRE VIII. — **Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
		Dépenses.	Recettes	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
136	Aux budgets annexes	7.500	(1) 39.194	»	»
137	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat	»	»	»	»
138	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte	55	»	»	»
139	A la Société nationale des chemins de fer français	5.004	(2) 21	3.000	»
140	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant	148.068	151.304	17.911	42.236
141	Aux collectivités métropolitaines	1.700	(3) 3.238	29	199
142	Aux territoires et services d'outre-mer	2.000	900	»	»
143	A des entreprises industrielles ou commerciales	»	(4) 23	»	7
144	A divers organismes, services privés ou particuliers	738	977	96	104
145	A des gouvernements ou services étrangers ou à des organismes internationaux	»	190	»	»
146	A diverses banques et administrations pour le service des payements à l'étranger	1.761	1.548	»	11
	Total	166.886	197.397	21.066	42.557
	Dont en devises et francs à l'étranger	1.089	984	»	7

(1) Dont 35.200 millions d'avances consolidées (cf. cadre V, ligne n° 58).
(2) Avances consolidées (cf. cadre V, ligne n° 58).
(3) Dont 414 millions d'avances consolidées (cf. cadre V, ligne n° 58).
(4) Dont 17 millions d'avances consolidées (cf. cadre V, ligne n° 58).

CADRE IX. — **Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (1).**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
151	Postes, télégraphes et téléphones (1) (cf. pp. 11101 et 11105)	1.312.547	1.397.821	218.205	181.566
152	Caisse nationale d'épargne (1)	18.626	18.187	251	1.588
153	Service des poudres et des essences (1)	39.223	48.851	3.487	2.916
154	Services industriels de l'armement (opérations de liquidation) (2)	60.948	61.125	(3)(—)3.042	(3)(—) 181
155	Radiodiffusion nationale (1)	6.989	8.059	773	219
156	Prestations familiales agricoles (1)	70.676	63.455	5.109	6.669
158	Monnaies et médailles (2)	9.494	6.316	96	539
159	Imprimerie nationale (2)	2.720	3.538	160	221
162	Légion d'honneur (1)	780	1.081	67	4
163	Ordre de la Libération (1)	9	9	»	»
	Total	1.522.012	1.608.442	225.106	193.511
	Dont en devises et francs à l'étranger	4.174	390	224	»

(1) Les comptables des postes, de la caisse nationale d'épargne, du service des poudres, de la Légion d'honneur, de la radiodiffusion nationale, des prestations familiales agricoles et de l'ordre de la Libération ont été considérés comme des comptables indépendants et leurs comptes n'ont pas été centralisés en même temps que les comptes des comptables du Trésor. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des services industriels de l'armement, des Monnaies et médailles et de l'Imprimerie nationale ont été considérés comme des comptables du Trésor. Leur encaisse est comprise dans le chiffre général des disponibilités (cadre III). Les recettes et les dépenses de l'agent comptable des services industriels de l'armement décrivent les opérations de liquidation réalisées en application des dispositions des articles 22 à 26 de la loi n° 52-1102 du 30 décembre 1952.

En ce qui concerne les deux derniers comptables, il s'agit d'opérations des budgets annexes (période complémentaire 1952 et période d'exécution 1953).

(3) Réduction provenant de rectifications d'écritures.

CADRE X. — **Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (1).**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
171	Caisse des dépôts et consignations	2.751.679	2.713.777	330.835	349.421
172	Caisse autonome d'amortissement	248.026	280.364	23.598	37.978
173	Crédit national	537.752	534.902	57.799	57.245
173 bis	Crédit national (Caisse autonome de la reconstruction)	206.525	179.874	20.744	22.553
174	Office des changes	532	802	11	»
175	Société nationale des chemins de fer français	394.196	389.509	45.268	39.319
176	Caisse centrale de la France d'outre-mer	(2) 124.939	(2) 120.666	15.888	6.838
177	Service des alcools	20.525	25.937	602	4.801
178	Caisse nationale de crédit agricole	117.546	118.923	8.203	6.449
179	Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones	4.365	5.006	404	1.000
180	Office des biens et intérêts privés	120	136	4	7
181	Caisse des invalides de la marine	10.523	10.101	2.637	193
182	Office national interprofessionnel des céréales	10.120	13.685	74	1.118
183	Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer	2.302	2.851	908	332
189	Offices, régies et établissements nationaux à caractère industriel ou commercial	120.268	119.524	6.538	6.577
190	Divers établissements nationaux à caractère administratif	71.651	70.598	5.819	4.227
	Total	4.621.069	4.586.655	519.332	538.058
	Dont en devises et francs à l'étranger	3.569	10	14	»

(1) Les comptables des établissements publics et des établissements semi-publics ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux-mêmes.

(2) Dont 35.923 millions de dépenses et 28.835 millions de recettes au titre du compte d'opérations de la C. C. F. O. M.

CADRE XI. — **Opérations des collectivités administratives (1).**

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
191	Départements	254.076	262.429	30.581	33.494
192	Communes et établissements locaux	713.734	716.319	77.619	94.259
193	Etablissements régionaux	97.211	98.649	12.732	12.773
194	Territoires d'Afrique du Nord	2.790.119	2.784.966	311.998	318.565
195	Territoires d'outre-mer	713.587	725.607	107.692	111.300
196	Etats associés	116.738	114.469	9.391	8.883
197	Gouvernement de la Sarre	49.152	46.139	1.913	3.960
	Total	4.734.617	4.778.608	551.926	583.234
	Dont en devises et francs à l'étranger	2.280	286	397	»

(1) Les territoires d'Afrique du Nord (à l'exception de l'Algérie) et d'outre-mer, les départements, les communes, les offices départementaux et d'outre-mer utilisent comme comptables les comptables du Trésor. Par suite, les chiffres exprimés dans les colonnes dépenses et recettes décrivent la totalité des opérations effectuées sur l'ordre ou pour le compte des collectivités locales (période complémentaire du budget 1952, période d'exécution du budget 1953, comptes hors budget).

CADRE XII. — **Opérations des autres correspondants.**

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
201	Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables	289.397	291.909	32.740	32.222
202	Autres dépôts au Trésor	757.913	743.887	97.094	82.518
203	Fonds consignés au Trésor par divers	168.554	172.496	19.927	19.672
204	Opérations diverses pour compte de particuliers	44.393	42.928	3.328	3.438
207	Reliquats appartenant à des particuliers	258.928	250.101	36.555	37.139
217	Opérations pour le compte du Crédit foncier	30.236	30.153	4.526	4.808
219	Comptes courants des banques des territoires d'outre-mer	73.468	68.027	11.285	4.558
225	Opérations diverses	4.431	4.452	538	535
	Total	1.627.320	1.603.953	202.988	181.883
	Dont en devises et francs à l'étranger	47.308	47.997	3.535	3.560

Cadre XIII. — Opérations affectant la dette de l'Etat.

Le cadre A concerne la dette non échue, il décrit essentiellement les émissions (col. « Recettes ») et les échéances d'emprunts (col. « Dépenses »).

Le cadre B concerne les opérations constatées au titre des emprunts échus; il décrit les échéances (col. « Recettes ») et les payements effectués (col. « Dépenses »)

Le cadre C décrit les opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat.

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
	A. — DETTE NON EXIGIBLE				
	I. — DETTE INTERIEURE				
	1° Dette perpétuelle				
300	Rentes perpétuelles 3 0/0	8	»	»	»
301	Rentes perpétuelles 5 0/0 1919	5	»	»	»
	Total	8	»	»	»
	2° Dette amortissable				
	1re section. — Emprunts amortissables à long terme.				
305	Rentes de l'Etat amortissables	2.977	»	23	»
310	Obligations du Trésor amortissables	254	»	32	»
315	Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat	1.312	»	67	»
320	Bons de la Caisse nationale de crédit agricole	119	»	»	»
326	Emprunt libératoire 3 0/0 1948, 10 ans	10.922	139	122	6
	Total: 1re section	15.584	139	244	6
	2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
330	Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social	2.462	37.399	1.051	»
335	Engagements divers au profit de la caisse des dépôts et consignations	2.734	»	2.242	»
340	Engagements envers le Crédit foncier de France	3	»	»	»
345	Engagements envers la S. N. C. F. et envers des compagnies ou réseaux de chemins de fer	893	»	50	»
350	Engagements envers les collectivités locales	304	2.221	78	13
355	Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées	690	»	»	»
360	Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction	2.017	4.723	9	861
365	Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers	1.587	76	32	5
	Total: 2e section	10.690	41.419	3.462	879
	3e section. — Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives.				
370	Obligations de la caisse autonome de la défense nationale (5 0/0 1938, 1948, 1950-1968)	217	36	»	»
371	Emprunts de la caisse autonome de la reconstruction (titres à 3, 6, 9 ans)	13.291	45.109	1.791	1.426
372	Bons de la Caisse nationale de crédit agricole	»	»	»	»
373	Obligations du Trésor à 2, 4, 6, 8 ans 1952	»	3.850	»	»
	Total: 3e section	13.508	48.995	1.791	1.426
	4e section. — Bons du Trésor à moyen ou à court terme à échéances journalières.				
380	Bons du Trésor à un an et deux ans		77.178		9.150
	Bons du Trésor à 105 jours au maximum		12.664		625
381	Comptes courants de bons du Trésor.... Catégorie A: 75 à 105 jours	329.079	60.107	69.088	9.167
	Catégorie B: 355 à 365 jours		22.177		1.441
	Catégorie C: 715 à 725 jours		286.599		69.429
383	Bons de la reconstruction à 3 ans	4.331	1.561	419	188
384	Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans	150.398	135.954	12.042	12.326
388	Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton	»	8.200	»	»
	Total: 4e section	483.808	604.440	82.149	102.026
	5e section. — Emissions diverses à moyen ou à court terme à échéances journalières.				
395	Traites émises en règlement de dépenses publiques	269.726	279.867	28.465	26.734
	Total: 5e section	269.726	279.867	28.465	26.734
	Total: dette amortissable	793.316	977.860	116.111	134.071

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes.
		Millions de francs.			
	Report: dette amortissable	793.316	977.860	116.111	134.071
	3° ENGAGEMENTS ENVERS LES INSTITUTS D'ÉMISSION				
	Avances de la Banque de France.				
396	1° Avance permanente	»	»	»	»
397	2° Avances provisoires extraordinaires du 25 août 1940 au 20 juillet 1941	»	»	»	»
398	3° Avances provisoires (conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin 1947, 25 septembre 1947 et 22 janvier 1953)	546.000	574.000	40.000	40.000
399	Avances provisoires (convention du 23 juin 1953)	49.100	49.100	»	»
400	Avances provisoires (convention du 11 juillet 1953)	190.400	357.300	85.800	74.900
	Avances de la Banque d'Algérie et de Tunisie.				
405	1° Avance permanente	»	»	»	»
410	2° Bons du Trésor à 3 mois renouvelables remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	11.944	11.812	3.849	3.849
411	3° Bons du Trésor spéciaux (convention du 22 janvier 1953)	25.000	25.000	»	»
413	4° Bons du Trésor spéciaux (convention du 15 juin 1953)	80.000	80.000	»	»
	Total des engagements envers les instituts d'émission	902.444	1.097.212	129.649	118.749
	Total de la dette intérieure	1.695.768	2.075.072	245.760	252.820
	II. — DETTE EXTERIEURE				
	1° DETTE PERPÉTUELLE				
	Néant.				
	2° DETTE AMORTISSABLE				
	1re section. — Emprunts amortissables à long terme.				
415	Emprunt 4 0/0 1939 (30 ans) aux Pays-Bas et en Suisse	4.012	»	»	»
	2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
420	Engagements envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires)	6.155	»	»	»
421	Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs achats de navires)	405	»	»	»
422	Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés: 1° port autonome du Havre (emprunt auprès de la Compagnie du canal de Suez, décret du 28 février 1950)	44	»	»	»
423	Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (3,25 0/0 1947)	457	»	»	»
	3e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances massives.				
	Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers.				
425	1° Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises	446	»	»	»
426	2° Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux (B.R.I.)	»	»	»	»
427	3° Bons du Trésor à 2 mois renouvelables un mois souscrits par la B. R. I.	31.500	21.000	»	»
428	4° Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses	8.100	8.100	»	»
	Emprunts à des banques étrangères.				
430	Emprunt de 200 millions de dollars (banques américaines, contrat du 17 août 1950)	17.500	»	»	»
	4e section. — Bons du Trésor à moyen terme ou à court terme à échéances journalières.				
	Néant.				
	5e section. — Emissions diverses à moyen terme ou à court terme à échéances journalières.				
	Néant.				
	6e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances indéterminées.				
435	Avances de l'Export-Import Bank: mobilisation des contrats « off shore »	»	35.000	»	»
	A reporter	65.619	64.100	»	»

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Millions de francs.			
	Report de la page précédente	65.619	64.100	»	»
	7e section. — Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères.				
	Crédits du gouvernement britannique.				
440	1° Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946	8.119	»	8.119	»
	Crédits du gouvernement des Etats-Unis.				
443	1° Crédit de 50 millions de dollars consentis par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	138	»	»	»
	Crédits du gouvernement du Canada.				
446	1° Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947	»	»	»	»
	Crédits du gouvernement de la Nouvelle-Zélande.				
448	1° Loi du 10 septembre 1947	»	»	»	»
	8e section. — Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux.				
	Avances de l'Export-Import Bank.				
450	1° Convention du 4 décembre 1945	6.417	»	»	»
451	2° Convention du 13 juillet 1946	8.713	»	»	»
452	3° Contrat du 28 octobre 1948	»	»	»	»
453	4° Contrat du 18 décembre 1950	»	»	»	»
454	5° Contrat du 18 avril 1952	»	»	»	»
	Total de la dette extérieure	89.006	64.100	8.119	»
	Total de la dette non exigible	1.784.774	2.139.172	253.879	252.880
	Dont en devises et francs à l'étranger	»	35.000	»	35.000
	B. — DETTE EXIGIBLE				
	I. — DETTE INTERIEURE				
	1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.				
500	Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	402	402	»	»
505	Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, et 1 an et 2 ans)	322.993	322.243	70.207	69.492
508	Bons de la reconstruction à 3 ans	4.208	4.331	476	419
540	Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton	»	»	»	»
	2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.				
	Néant.				
	3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
515	Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	15.129	15.714	525	191
	4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
520	Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans	63.948	151.416	6.239	12.181
524	Bons de la défense nationale à intérêt progressif	4.587	327	907	78
525	Emissions diverses	1.849	»	117	»
	5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.				
530	Emprunts de la caisse autonome de la reconstruction (titres 3, 6, 9 ans)	13.291	13.291	1.791	1.791
	6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et en intérêts à la charge du budget général.				
535	Emprunts remboursables par annuités à long terme	19.127	19.400	5.551	5.824
	A reporter	445.534	527.124	85.813	89.976

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Millions de francs.			
	Report de la page précédente.....	445.534	527.124	85.813	89.976
	II. — DETTE EXTERIEURE				
	1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.				
540	Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux.....	»	»	»	»
541	Bons du Trésor à 2 mois renouvelables un mois souscrits par la Banque des règlements internationaux.....	31.500	31.500	»	»
545	Bons du Trésor à vue sans intérêts remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.....	2.000	»	1.000	»
546	Bons du Trésor à vue sans intérêts remis au Fonds monétaire international.....	10	»	»	»
547	Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses.....	8.100	8.100	»	»
	2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.				
	Néant.				
	3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
555	Emprunts 4 p. 100 1939 (30 ans) aux Pays-Bas et en Suisse.....	1.000	1.010	3	»
556	Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946) achats de navires.....	405	405	»	»
557	Emprunts à des banques étrangères.....	17.500	17.500	»	»
560	Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers.....	448	448	»	»
565	Emissions diverses	33	17	»	»
	4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
	Néant.				
	5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.				
	Néant.				
	6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et en intérêts à la charge du budget général.				
570	Engagements envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires)	10.630	10.630	»	»
571	Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés.....	50	50	»	»
572	Emprunts du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (3.5 p. 100 1947).....	457	457	»	»
573	Crédits du gouvernement britannique	8.492	8.492	8.492	8.492
576	Crédits du gouvernement des Etats-Unis.....	138	138	»	»
579	Crédits du gouvernement du Canada.....	»	»	»	»
585	Avances de l'Export-Import Bank.....	25.219	25.219	»	»
	Total de la dette exigible.....	551.516	631.090	95.308	98.468
	Dont en devises et francs à l'étranger.....	42.252	»	8.191	»
	C. — OPERATIONS CONSTATEES EN ATTENUATION DES RESSOURCES OU DES CHARGES DE LA DETTE DE L'ETAT				
	1re section. — Différences de change.				
600	Pertes de change sur emprunts de l'Etat.....	25	»	»	»
601	Pertes de change sur emprunts de l'Etat émis en France et remboursables à l'étranger.....	317	»	»	»
605	Bénéfices de change sur emprunts de l'Etat.....	»	9	»	»
	2e section. — Lots ou primes de remboursement.				
610	Lots sur emprunts de l'Etat.....	»	»	»	»
615	Primes de remboursement sur emprunts de l'Etat.....	36	»	»	»
619	Amortissements des lots et primes de remboursements d'emprunts.....	»	»	»	»
	3e section. — Charges ou profits accessoires ou divers.				
625	Primes d'émission sur emprunts de l'Etat.....	»	»	»	»
630	Bénéfices sur titres d'emprunts de l'Etat rachetés par le Trésor.....	»	74	»	»
631	Bénéfices sur titres d'emprunts de l'Etat escomptés par le Trésor.....	»	»	»	»
632	Bénéfices sur titres d'emprunts de l'Etat repris par le Trésor en payement d'impôts	»	3	»	1
633	Bénéfice provenant de la récupération de l'or restitué à la Banque nationale de Belgique.....	»	132	»	»
634	Restitution de titres d'emprunts de l'Etat antérieurement repris en payement d'impôts	1	»	»	»
	4e section. — Amortissements budgétaires ou de la caisse autonome couvrant des dépenses antérieurement financées par l'emprunt.				
635	Amortissements budgétaires	»	8.166	»	»
640	Amortissements de la caisse autonome.....	»	50.619	»	6.196
	Total	409	59.003	»	6.197

RECAPITULATION DES OPERATIONS FAITES EN DEVISES ET EN FRANCS A L'ETRANGER

Situation d'ensemble.

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1953, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	41.253
Pendant les neuf premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	101.077
Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France, la somme de	86.842
Soit un total de	229.172
Les dépenses ont atteint	171.147
Le montant des devises cédées à la Banque de France s'élève à la somme de	35.000
Soit un total de	206.147
Par suite au 30 septembre 1953, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	23.025

Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises et francs à l'étranger.

	OPERATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPERATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses	Recettes.
	Millions de francs.			
Recettes et dépenses du budget général (cadre IV)	48.151	614	4.141	235
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers (cadre VI)	1.301	1.990	58	1
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers (cadre VII)	19.682	13.809	2.346	1.109
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables (cadre VIII)	1.089	981	»	7
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (cadre IX)	4.174	390	224	»
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (cadre X)	3.569	10	14	»
Opérations des collectivités administratives (cadre XI)	2.280	286	397	»
Opérations des autres correspondants (cadre XII)	47.308	47.997	3.535	3.569
Opérations affectant la dette de l'Etat (cadre XIII) A. — Dette non exigible	»	35.000	»	35.000
Opérations affectant la dette de l'Etat (cadre XIII) B. — Dette exigible	42.252	»	8.491	»
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	1.311	»	(—) 1.762	»
Total	171.147	101.077	17.444	40.203

DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DES COMPTABLES DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES DU 1er JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 1953

CADRE A. — **Situation d'ensemble.**

		Millions de francs.
Pendant les neuf premiers mois de l'année, les recettes des comptables des postes ont atteint		17.779.555
Leurs dépenses ont atteint		17.696.733
Soit un excédent de recettes de		82.822
représenté : à concurrence de	(—) 2.452 millions.	
par une diminution des encaisses des comptables des postes.		
à concurrence de	(+) 85.274 millions.	
par les mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor, suivant détail au cadre C ci-après.		

CADRE B. — **Résumé des recettes et des dépenses.**

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de septembre 1953.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
Opérations concernant le budget général:				
Exercice 1952. — Période complémentaire	»	»	»	»
Exercice 1953. — Période d'exécution	75.856	14.115	9.361	1.137
Règlements avec le Trésor	8.630	89.264	1.522	8.976
Opérations concernant les emprunts du Trésor:				
Emissions et remboursements	51.021	90.534	5.573	9.956
Règlements avec le Trésor	89.667	50.240	10.116	5.780
Avances au Trésor. — Remboursements au Trésor	8.872	775	»	»
	1.137	1.137	»	»
Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section):				
Exercice 1952. — Période complémentaire	16.124	13.490	»	»
Exercice 1953. — Période d'exécution	135.859	(3) 158.814	18.718	22.632
Opérations concernant la caisse nationale d'épargne:				
Recettes et dépenses effectives (1)	95.139	137.267	11.321	14.703
Règlements avec la caisse nationale d'épargne	137.337	92.909	15.732	13.917
Opérations concernant la Caisse des dépôts et consignations	13.365	13.191	4.276	195
Opérations concernant les autres établissements d'Etat	1.974	1.990	108	141
Opérations concernant les collectivités administratives	48.858	58.130	642	16.786
Transferts de fonds p/c de particuliers:				
Mandats français	4.860.059	4.862.894	647.637	635.886
Mandats internationaux	8.181	14.377	122	1.834
Mandats d'outre-mer et divers correspondants hors métropole	137.862	114.866	14.065	4.691
Autres opérations p/c de particuliers	91.438	95.743	12.095	13.048
Opérations concernant les offices étrangers	204.367	173.261	27.550	18.284
Comptes courants postaux (2)	11.710.987	11.792.429	1.518.027	1.487.610
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	4.129	»	852
Totaux généraux	17.696.733	17.779.555	2.296.865	2.256.428

(1) Dont 91.768 millions de « retraits » et 135.219 millions de « dépôts ».
(2) A l'exclusion des comptes ouverts au nom des comptables des postes et des comptables du Trésor.
(3) Dont 13.435 millions au titre du produit de l'emprunt 6 p. 100 1953 amortissable en 15 ans.

CADRE C. — **Mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor.**

	DU 1er JANVIER au 30 septembre 1953.		PENDANT LE MOIS de septembre 1953.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	122.099	»	62.075	»
Comptes courants postaux des comptables du Trésor	»	31.985	»	14.400
Autres comptes de règlements	»	4.840	»	84.314
Totaux	122.099	36.825	62.075	98.714
Soit un excédent de dépenses de	85.274	»	»	»
Soit un excédent de recettes de	»	»	»	36.639

Correspondant à l'excédent de recettes des opérations mentionnées page 11098, au cadre IX: « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe », sous la rubrique: « Postes, télégraphes et téléphones ».

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Evolution de la Dette publique de l'Etat, de la Caisse autonome d'amortissement et du budget annexe des Postes, Télégraphes et Téléphones et situation au 30 septembre 1953.

(En millions de francs.)

De nouvelles dispositions ont été mises en application à compter du 1er janvier 1953 pour la présentation des opérations de la dette publique de l'Etat.

La nouvelle présentation, inspirée, dans une certaine mesure, des règles du plan comptable général, est répartie en deux grandes subdivisions retraçant: d'une part, l'évolution de la dette non exigible; d'autre part, le montant de la dette devenue exigible, les échéances à régler et les payements effectués.

Il convient de préciser que la différence qui apparaît entre le montant de la dette publique de l'Etat au 31 décembre 1952 et la reprise au 1er janvier 1953 provient des valeurs du Trésor échues et non remboursées à la fin de l'année 1952.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CATÉGORIES DE DETTES	SITUATION DE LA DETTE AU			EVOLUTION DE LA DETTE entre le 1er janvier et le 30 septembre 1953.		SITUATION de la dette au 30 sept. 1953.
	31 décembre 1950	31 décembre 1951.	31 décembre 1952.	Diminution.	Augmentation.	
I. — DETTE DE L'ETAT						
A. — DETTE NON EXIGIBLE						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Dette perpétuelle	349.062	349.012	107.540	8	»	107.532
II. — Dette amortissable:						
A long terme	619.068	648.284	1.106.077	26.274	44.558	1.124.361
A moyen ou à court terme:						
A échéances massives	49.930	74.564	135.155	13.508	48.995	170.642
A échéances journalières	1.098.514	1.239.147	1.302.547	753.534	884.307	1.433.320
III. — Engagements envers les instituts d'émission	674.703	669.427	652.062	902.444	1.097.212	846.830
Totaux de la dette intérieure	2.791.277	2.980.434	3.303.381	1.695.768	2.075.072	3.682.685
b) *Dette extérieure.*						
I. — Dette perpétuelle	»	»	»	»	»	»
II. — Dette amortissable:						
A long terme	357.423	349.740	341.082	8.073	»	333.009
A moyen ou à court terme:						
A échéances massives	303.183	290.909	89.046	57.546	29.100	60.600
A échéances journalières	»	»	»	»	»	»
A échéances indéterminées	»	»	42.343	»	35.000	77.343
III. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	626.770	612.778	607.278	23.387	»	583.891
Totaux de la dette extérieure	1.287.376	1.253.427	1.079.749	89.006	64.100	1.054.843
Total de la dette de l'Etat non exigible	»	»	4.383.130	1.784.774	2.139.172	4.737.528
B. — DETTE EXIGIBLE						
a) Dette intérieure	»	»	228.505	445.534	527.124	310.095
b) Dette extérieure	»	»	216.411	105.982	103.966	214.395
Total de la dette de l'Etat exigible	»	»	444.916	551.516	631.090	524.490
Total de la dette de l'Etat	4.078.653	4.233.861	4.828.046	2.336.290	2.770.262	5.262.018
Dont: Dette intérieure	2.791.277	2.980.434	3.531.886	2.141.302	2.602.196	3.992.780
Dont: Dette extérieure	1.287.376	1.253.427	1.296.160	194.988	168.066	1.269.238
II. — DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT						
a) Dette intérieure	38.343	36.942	35.283	1.253	»	34.030
b) Dette extérieure	»	»	»	»	»	»
Total de la dette propre de la caisse autonome d'amortissement	38.343	36.942	35.283	1.253	»	34.030
III. — DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES.						
a) Dette intérieure	15.988	14.852	13.640	4.090	14.068	26.618
b) Dette extérieure	»	1.013	2.025	5.467	5.467	2.025
Total de la dette propre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	15.988	15.865	15.665	6.557	19.535	28.643

I. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT EN 1953

A. — DETTE DE L'ETAT NON EXIGIBLE

A. — DETTE INTERIEURE

CADRE I. — **Dette perpétuelle.** (En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 sept. 1953. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 septembre 1953.
Rentes 3 p. 100	32.523	8	»	32.515
Rentes 5 p. 100 1949	75.017	»	»	75.017
Totaux	107.540	8	»	107.532

CADRE II. — **Dette amortissable.** (En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 sept. 1953. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 septembre 1953.
1re section. — Emprunts amortissables à long terme.				
1° Rentes sur l'Etat amortissables:				
3 p. 100 1878, 75 ans	449	449	»	»
5 p. 100 1920, 60 ans remboursables à 150 F	11.980	190	»	11.740
3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois	3.318	45	»	3.273
3,50 p. 100 1942, 60 ans	7.173	143	»	7.030
3 p. 100 1945, 60 ans et 3 mois	22.580	262	»	22.318
3,50 p. 100 1952, 60 ans	422.566	2.159	»	420.407
4,50 p. 100 1952, 60 ans	8.852	29	»	8.823
2° Obligations du Trésor amortissables:				
4,50 p. 100 1933-1948, 60 ans remboursables à 150 F	6.515	1	»	6.514
4 p. 100 1934-1971, 50 ans remboursables à 140 F	5.566	»	»	5.566
4,50 p. 100 1935, 30 ans	609	36	»	573
3,50 p. 100 1943, 30 ans	4.725	128	»	4.597
3,50 p. 100 1944, 30 ans	2.444	89	»	2.355
3° Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat:				
4 p. 100 1941, 50 ans	11.075	172	»	10.903
3,50 p. 100 février 1942, 50 ans et 3 mois	5.016	38	»	4.978
3,50 p. 100 octobre 1942, 50 ans et 3 mois	6.095	75	»	6.020
3,50 p. 100 1943, 50 ans et 3 mois	6.185	76	»	6.109
3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	20.358	131	»	20.227
3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	31.483	387	»	31.096
6 p. 100 1950, 30 ans	26.388	433	»	25.955
4° Bons de la caisse nationale de crédit agricole:				
4,50 p. 100 1935, 25 ans	746	119	»	627
5° Emissions diverses:				
Emprunt libératoire 3 p. 100 1948, 10 ans	78.223	10.922	139	67.440
Totaux de la 1re section	681.996	15.384	139	666.551
2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
1° Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social:				
Loi du 7 juillet 1934 et décret du 11 septembre 1934 (plan Marquet)	2.035	109	»	1.926
Habitations à loyer modéré	80.223	1.567	30.948	109.604
Crédit immobilier	21.740	552	6.451	27.639
Fonds commun du travail (habitations à loyer modéré et crédit immobilier)	161	9	»	152
Habitations à loyer modéré améliorées	259	27	»	232
Loyers moyens	181	24	»	157
Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux	200	25	»	175
Electrification des campagnes	669	16	»	653
Sinistrés du Sud-Ouest	242	45	»	197
Crédit agricole (moyen terme)	51	»	»	51
Crédit agricole (long terme)	183	12	»	171
Equipement rural	893	»	»	893
Assainissement du marché de la viande	5	»	»	5
Prêts aux collectivités (loi du 11 octobre 1940)	1.502	58	»	1.444
Prêts pour l'amélioration du logement rural (décret-loi du 24 mai 1938 et loi du 13 mai 1941)	238	»	»	238
Prêts pour travaux de circonstance (ordonnance du 1er mai 1945)	376	18	»	358
A reporter (2e section)	108.958	2.462	37.399	143.895

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 sept. 1953. Diminution.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 sept. 1953. Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 septembre 1953
Report (2e section).....	108.958	2.462	37.399	143.895
3° Engagements divers au profit de la caisse des dépôts et consignations:				
Rachat de bons du Trésor à trois et cinq ans 1922.....	»	»	»	»
Remboursement des obligations de l'emprunt extérieur 7 1/2 p. 100 1921	226	4	»	222
Amortissement des obligations de l'emprunt extérieur 4 p. 100 1939	925	33	»	892
Semestrialités remises en contrepartie du prêt de 4 milliards de francs (décret du 4 mai 1945).....	1.713	143	»	1.570
Semestrialités remises en contrepartie des prêts de 10 et 12 milliards de francs (décrets des 20 mars et 5 septembre 1945)....	18.339	439	»	17.900
Annuités remises en vertu de l'article 4 de la loi du 22 juin 1922 et de l'article 75 de la loi du 26 mars 1927 (réforme monétaire en Alsace-Lorraine)	13	4	»	9
Obligations du Trésor remises en vertu de la décision du 23 mai 1949	120.829	»	»	120.829
Obligations du Trésor 4,50 p. 100 à cinq ans, remises en contre-valeur de bons du Trésor remboursés par anticipation.....	10.664	2.086	»	8.578
Obligations du Trésor 5,30 p. 100 décembre 1949.....	3.629	»	»	3.629
Obligations du Trésor 5,90 p. 100 1951.....	476	25	»	451
3° Engagements envers le Crédit foncier de France:				
Prêts aux départements et communes des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse (loi du 25 juillet 1909).....	1	»	»	1
Subventions aux communes directement atteintes par les événements de guerre (loi du 4 octobre 1919).....	64	3	»	61
4° Engagements envers la Société nationale des chemins de fer français et envers des compagnies ou réseaux de chemins de fer:				
Annuités dues aux compagnies de chemins de fer pour garanties d'intérêts de 1871-1872.....	4	1	»	3
Annuités dues à la compagnie des chemins de fer P. L. M. (loi du 18 février 1898).....	11	»	»	11
Annuités dues à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat.....	15	»	»	15
Annuités dues aux compagnies de chemins de fer (subventions et avances)	162	18	»	144
Annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt local.....	308	»	»	308
Avances en argent et en travaux antérieures au 31 décembre 1937 (convention de 1883 et conventions subséquentes).....	4.316	118	»	4.198
Insuffisance d'exploitation des exercices 1914 à 1937.....	23.774	726	»	23.048
5° Engagements envers les collectivités locales:				
Annuités attribuées en payement de subventions pour les travaux d'outillage national (loi du 11 juillet 1933).....	95	7	»	88
Annuités attribuées en payement d'avances pour l'achèvement du programme des constructions d'habitations à loyer modéré (loi du 27 juillet 1934 et décret du 30 septembre 1934).....	96	4	»	92
Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement rural.....	2.497	293	2.221	4.425
Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux et contre la mer (loi du 1er octobre 1918).....	»	»	»	»
6° Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées:				
Obligations de la Banque de France remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945).	3.760	269	»	3.491
Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des banques nationalisées (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945).....	10.547	240	»	10.307
Obligations de la Banque d'Algérie remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 46-1070 du 17 mai 1946).....	700	50	»	650
Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées (loi n° 46-835 du 25 avril 1946)....	5.723	131	»	5.592
7° Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction:				
Emprunts obligataires (articles 45 et suivants de la loi du 30 mars 1947).....	90.113	981	4.046	93.178
Emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations et de divers organismes	3.288	36	677	3.929
Emprunts auprès de banques sous forme de crédits.....	5.500	1.000	»	4.500
8° Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers:				
Titres amortissables 3,25 0/0 1911 remis à la caisse des dépôts et consignations et à divers organismes d'assurance et de capitalisation	2.739	1.347	»	1.392
Titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920).....	1.225	146	»	1.079
Annuités remises pour le rachat des concessions de canaux (lois des 28 juillet et 1er août 1860 et 20 mai 1863).....	»	»	»	»
Emprunts contractés auprès du fonds commun du travail par l'Office national des combustibles liquides.....	14	4	»	10
Annuités servies à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (convention du 18 mars 1913 approuvée par la loi du 11 août 1914).....	1.165	18	»	1.147
Amortissement des emprunts de la Compagnie de navigation sud-atlantique (convention du 31 janvier 1928 et loi du 6 avril 1928).	109	»	»	109
Attributaires d'indemnités de dommages de guerre: indemnités d'éviction (loi du 26 août 1948).....	514	6	76	584
Emprunts des compagnies de navigation en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat (loi du 28 février 1948)	1.539	66	»	1.473
Total de la 2e section.....	424.081	10.690	44.419	457.810

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 sept. 1953. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 septembre 1953.
3e section. — Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives				
1° Obligations de la caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948, 1950-1968	3.740	217	86	3.559
2° Emprunts de la caisse autonome de la reconstruction: Titres à 3, 6 ou 9 ans	99.424	13.291	45.109	131.242
3° Bons de la caisse nationale de crédit agricole à 20 ans (sans intérêt), émis en 1947-1950, remboursables à 200 p. 100	103	»	»	103
4° Emprunts du Trésor: Obligations à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952	31.688	»	3.850	35.738
Total de la 3e section	135.155	13.508	48.995	170.642
4e section. — Bons du Trésor à moyen ou à court terme à échéances journalières.				
1° Bons du Trésor à 1 an	(1) 45.056		29.801	39.550
2° Bons du Trésor à 2 ans	(1) 123.466		(2) 47.377	125.028
3° Bons du Trésor à 105 jours au maximum	(1) 1.703		12.661	1.177
4° Comptes courants de Bons du Trésor:		(2) 329.079		
Catégorie A. — 75 à 105 jours	(1) 15.671		(2) 60.107	18.730
Catégorie B. — 355 à 365 jours	(1) 27.849		(2) 22.177	25.350
Catégorie C. — 715 à 725 jours	(1) 668.855		(2) 286.599	802.411
5° Bons de la reconstruction à 3 ans	13.707		1.561	10.937
6° Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans	46.420	4.331	435.954	31.976
7° Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton	1.500	450.398 »	8.200	9.700
Total de la 4e section	944.227	483.808	604.440	1.061.859
5e section. — Emissions diverses à moyen ou à court terme à échéances journalières.				
Traites émises en règlement de dépenses publiques	358.320	269.726	279.867	368.461
RECAPITULATION				
1re section: emprunts amortissables à long terme	681.996	45.584	139	666.551
2e section: emprunts remboursables par annuités à long terme	424.081	10.690	44.419	457.810
Total de la dette à long terme	1.106.077	26.274	44.558	1.124.361
3e section: emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives	135.155	13.508	48.995	170.642
4e section: bons du Trésor à moyen ou à court terme à échéances journalières (a)	944.227	483.808	604.440	1.061.859
5e section: émissions diverses à moyen ou à court terme à échéances journalières (a)	358.320	269.726	279.867	368.461
Total de la dette à moyen ou à court terme à échéances journalières	1.302.547	753.534	884.307	1.433.320
Total de la dette amortissable	2.543.779	793.316	977.860	2.728.323

(1) Transfert aux catégories A, B et C de bons à 105 jours maximum, à 1 an et 2 ans émis en comptes courants et inversement.
(2) Dont 6.836 millions d'opérations d'ordre, soit respectivement: 2.492, 288, 667, 3.389.
(a) Le tableau des échéances est donné en annexe.

CADRE III. — **Engagements envers les instituts d'émission.**

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 sept. 1953. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 septembre 1953.
1° Avances de la Banque de France:				
Avance permanente	50.000	»	»	50.000
Avances provisoires extraordinaires du 25 août 1940 au 20 juillet 1944	426.000	»	»	426.000
Avances provisoires (conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin 1947, 25 septembre 1947 et 22 janvier 1953)	472.000	546.000	674.000	200.000
Avances provisoires (convention du 23 juin 1953)	»	49.100	49.100	»
Avances provisoires (convention du 11 juillet 1953)	»	490.400	357.300	166.900
2° Avances de la banque de l'Algérie et de la Tunisie: Avance permanente	80	»	»	80
3° Engagements divers:				
Bons du Trésor à 3 mois renouvelables remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	3.982	41.944	41.812	3.850
Bons du Trésor spéciaux du 22 janvier 1953	»	25.000	25.000	»
Bons du Trésor spéciaux (convention du 15 juin 1953)	»	80.000	80.000	»
Total	652.062	902.444	1.097.212	846.830

B. — DETTE EXTERIEURE

Cours des chancelleries au 1er janvier 1953 : 1 dollar U. S. A. = 350 francs ; 1 livre = 980 francs ; 1 franc suisse = 81 francs ; 1 franc belge = 7 francs ; 1 couronne suédoise = 67,70 francs ; 1 florin = 92,10 francs ; 1 dollar canadien = 360 francs.

CADRE IV. — 1° **Situation en francs.** (En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 sept. 1953.		SITUATION de la dette au 30 septembre 1953.
		Diminution.	Augmentation.	
I. — DETTE PERPETUELLE				
Néant.	»	»	»	»
II. — DETTE AMORTISSABLE				
1re section. — Emprunts amortissables à long terme.				
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans aux Pays-Bas et en Suisse	12.492	1.012	»	11.480
2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires)	228.052	6.156	»	221.897
2° Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs : achats de navires)	13.169	405	»	12.764
3° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés : port autonome du Havre (emprunt auprès de la Compagnie du canal de Suez, décret du 28 février 1950)	306	44	»	262
4° Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 3,25 p. 100 1947	87.063	457	»	86.606
Total de la dette à long terme	341.082	8.073	»	333.009
3e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme, à échéances massives.				
1° Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers :				
Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises	446	446	»	»
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	»	»	»
Bons du Trésor à 2 mois renouvelables 1 mois souscrits par la Banque des règlements internationaux	10.500	31.500	21.000	»
2° Emprunts à des banques étrangères :				
Emprunt de 200 millions de dollars (banques américaines, contrat 17 août 1950)	70.000	17.500	»	52.500
3° Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses.	8.100	8.100	8.100	8.100
Total de la dette à moyen ou à court terme à échéances massives.	89.046	57.546	29.100	60.600
4e section. — Bons du Trésor à moyen terme ou à court terme, à échéances journalières.	»	»	»	»
5e section. — Emissions diverses à moyen terme ou à court terme à échéances journalières.	»	»	»	»
6e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme, à échéances indéterminées.				
Avances de l'Export-Import Bank : mobilisation des contrats « off shore ».	42.343	»	35.000	77.343
III. — CREDITS OU AVANCES DE GOUVERNEMENTS OU ORGANISMES ETRANGERS OU INTERNATIONAUX				
7e section. — Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères.				
1° Crédits du gouvernement britannique :				
Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946	74.548	8.119	»	66.129
2° Crédits du gouvernement des Etats-Unis :				
Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	1.429	138	»	1.291
3° Crédits du gouvernement du Canada :				
Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947	76.050	»	»	76.050
4° Crédits du gouvernement de la Nouvelle-Zélande :				
Loi du 10 septembre 1947	4.900	»	»	4.900
8e section. — Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux.				
Avances de l'Export-Import Bank :				
Convention du 4 décembre 1945	152.331	6.417	»	145.914
Convention du 13 juillet 1946	219.060	8.713	»	210.347
Contrat du 28 octobre 1948	60.200	»	»	60.200
Contrat du 18 décembre 1950	3.640	»	»	3.640
Contrat du 18 avril 1952	15.120	»	»	15.120
Total des crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	607.278	23.367	»	583.891
Total de la dette extérieure	1.079.749	89.006	64.100	1.054.843

CADRE IV. — 2° Situation en devises.

A. — *Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.*

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 sept. 1953. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 30 septembre 1953.
Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946; prêt bail et autres créances militaires)..	651.576.062	17.586.308	»	633.989.754
Engagement envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs; achats de navires)	37.626.550	1.158.320	»	36.468.230
Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés:				
Port autonome du Havre (emprunt auprès de la Compagnie du canal de Suez, décret du 28 février 1950)	875.000	125.000	»	750.000
Emprunt du crédit national à la banque internationale pour la reconstruction et le développement 3,25 p. 100 1947	218.750.000	1.305.000	»	217.445.000
Emprunt de 200 millions de dollars (banques américaines, contrat du 17 août 1950)	200.000.000	50.000.000	»	150.000.000
Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	4.083.015	395.338	»	3.687.677
Crédit du gouvernement du Canada (accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	211.250.000	»	»	211.250.000
Avances de l'Export-Import Bank:				
Convention du 4 décembre 1945	435.232.500	18.334.000	»	416.898.500
Convention du 13 juillet 1946	625.885.000	24.895.000	»	600.990.000
Contrat du 28 octobre 1948	172.000.000	»	»	172.000.000
Contrat du 18 décembre 1950	10.400.000	»	»	10.400.000
Contrat du 18 avril 1952	43.200.000	»	»	43.200.000
Mobilisation de contrats d'achats « off shore »	120.979.547	»	100.000.000	220.979.547
Total	2.761.857.674	113.798.966	100.000.000	2.748.058.708

B. — *Situation de la dette en livres.*

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 sept. 1953. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 30 septembre 1953.
Crédits du gouvernement britannique (accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946)	76.069.481	8.284.527	»	67.784.954
Crédits du gouvernement de la Nouvelle-Zélande (loi du 10 septembre 1947)	5.000.000	»	»	5.000.000
Total	81.069.481	8.284.527	»	72.784.954

C. — *Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).*

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 sept. 1953. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 30 septembre 1953.
Emprunt 3 3/4 p. 100 1939 6 ans aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat).	»	»	»	»
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	154.226.637	12.493.975	»	141.732.662
Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses.	100.000.000	100.000.000	»	100.000.000
Total	254.226.637	112.493.975	»	241.732.662

D. — *Situation de la dette en couronnes suédoises.*

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 sept. 1953. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 30 septembre 1953.
Bons du Trésor à 5 ans, remboursables en couronnes suédoises ...	6.595.100	6.595.100	»	»

B. — DETTE DE L'ETAT EXIGIBLE

CADRE VII. (En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953 (1).	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 sept. 1953. Diminution.	Augmentation	SITUATION de la dette au 30 septembre 1953.
A. — DETTE INTERIEURE				
1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.				
1° Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	»	402	402	»
2° Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton	»	»	»	»
3° Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, 1 an et 2 ans)	3.486	322.993	322.243	2.736
4° Bons de la reconstruction à 3 ans	208	4.208	4.331	331
2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.				
3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	»	15.129	15.714	585
4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
1° Bons du Trésor à intérêt progressif, de 3 mois à 3 ans.....	188.710	63.948	151.416	276.178
2° Bons de la défense nationale à intérêt progressif	32.584	4.587	327	28.324
3° Traites émises en règlement de dépenses publiques	»	»	»	»
4° Emissions diverses	3.517	1.849	»	1.668
5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.				
Emprunt de la caisse autonome de la reconstruction. — Titres 3, 6 et 9 ans	»	13.291	13.291	»
6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général.				
Emprunts remboursables par annuités à long terme	»	19.127	19.400	273
Total de la dette intérieure	228.505	445.534	527.124	310.095
B. — DETTE EXTERIEURE				
1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.				
1° Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux (B. R. I.).....	»	»	»	»
2° Bons du Trésor à 2 mois, renouvelables 1 mois, souscrits par la B.R.I.	»	31.500	31.500	»
3° Bons du Trésor à vue sans intérêts, remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	28.520	2.000	»	26.520
4° Bons du Trésor remis au fonds monétaire international	187.550	10	»	187.540
5° Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses	»	8.100	8.100	»
6° Avances de l'Export Import Bank: mobilisation des contrats « off shore »	»	»	»	»
2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.				
3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
1° Emprunt 4 p. 100 1939 — 30 ans — aux Pays-Bas et en Suisse ..	54	1.000	1.010	64
2° Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs: achats de navires)	»	405	405	»
3° Emprunts à des banques étrangères	»	17.500	17.500	»
4° Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers ..	»	448	448	»
5° Emissions diverses	287	33	17	271
4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.				
6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général.				
1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946: prêt bail et autres créances militaires)	»	10.630	10.630	»
2° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés	»	50	50	»
3° Emprunts du crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement: 3,50 p. 100 1947	»	457	457	»
4° Crédits du gouvernement britannique	»	8.492	8.492	»
5° Crédits du gouvernement des Etats-Unis	»	138	138	»
6° Crédits du gouvernement du Canada	»	»	»	»
7° Avances de l'Export Import Bank.....	»	25.219	25.219	»
Total de la dette extérieure	216.411	105.982	103.966	214.395
Total de la dette de l'Etat exigible	444.916	551.516	631.090	524.490

(1) Chiffres provisoires.

II. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT EN 1953

(En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 sept. 1953.		SITUATION de la dette au 30 septembre 1953.
		Diminution.	Augmentation	
A. — DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1949, 40 ans	4.529	204	»	4.325
Obligations 4 p. 100 1941, 50 ans et 3 mois	25.337	253	»	25.084
Obligations 3 1/2 p. 100 1943, 15 ans	5.417	796	»	4.621
Total	35.283	1.253	»	34.030
B. — DETTE EXTERIEURE				
Néant.	»	»	»	»

III. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES EN 1953

(En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 sept. 1953.		SITUATION de la dette au 30 septembre 1953.
		Diminution.	Augmentation	
A. — DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1929-1948	1.853	238	»	1.615
Obligations 4 p. 100 1941	4.465	144	»	4.321
Obligations 3 1/2 p. 100 1943	2.503	106	»	2.397
Bons 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans	4.819	602	»	4.217
Bons 6 p. 100 1953, amortissables en 15 ans	»	»	11.068	11.068
Total	13.640	1.090	11.068	26.618
B — DETTE EXTERIEURE				
1° *Situation en francs.*				
Crédits consentis au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	2.025	5.467	5.467	2.025
2° *Situation en devises.* (Dette en francs suisses.)				
Crédits consentis au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	25.000.000	67.500.000	67.500.000	67.500.000

ANNEXE

TABLEAU DES ECHEANCES DE LA DETTE A MOYEN TERME ET A COURT TERME A ECHEANCES JOURNALIERES

(En millions de francs.)

	SITUATION générale 30 septembre 1953.	ECHEANCES exigibles 30 septembre 1953.	ECHEANCES NON EXIGIBLES AU 30 SEPTEMBRE 1953				
			1953.	1954.	1955.	1956.	Total des échéances non exigibles.
Bons ordinaires du Trésor à 105 jours au maximum			1.160	17	»	»	1.177
Bons du Trésor à 1 an			10.034	29.516	»	»	39.550
Bons du Trésor à 2 ans			15.356	62.407	47.265	»	125.028
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie A	1.014.982	2.736	18.493	237	»	»	18.730
Catégorie B			3.842	21.508	»	»	25.350
Catégorie C			104.538	421.890	275.983	»	802.411
Bons de la reconstruction à 3 ans	11.268	331	1.911	4.880	2.585	1.561	10.937
Bons de la défense nationale à intérêt progressif	28.324	28.324	»	»	»	»	»
Emissions diverses	1.668	1.668	»	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif 3 mois à 3 ans	308.154	276.178	31.976	»	»	»	31.976
Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton	9.700	»	1.000	8.700	»	»	9.700
Traites émises en règlement de dépenses publiques	368.461	»	90.527	277.934	»	»	368.461
Totaux	1.742.557	309.237	278.837	827.089	325.833	1.561	1.433.320
				1.433.320			

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN REYMOND.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/2 0/0 1941
DE LA
Société hydro-électrique du Quercy.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 F (émission 1941) de la Société hydro-électrique du Quercy sont informés que l'amortissement du 15 janvier 1954 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

DOCKS DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 138.535.000 F

SIÈGE SOCIAL: QUAI DUMONT-D'URVILLE, A NANTES

R. C.: Nantes n° 2106 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 112 obligations 4 0/0 1945 dont le huitième amortissement est prévu pour le 15 décembre 1953.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en novembre 1953.

Les amortissements précédents ont été réalisés par rachats en Bourse.

L'AUVERGNE LAITIERE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 90.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 38, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, A AURILLAC (CANTAL)

Registre du commerce: Aurillac n° 21.

Liste numérique des 40 obligations 6 3/4 0/0 1951 sorties au troisième tirage d'amortissement effectué le 3 décembre 1953 (la société a racheté 10 titres pour compléter cet amortissement).

1.176 à 1.215

Les obligations sorties antérieurement ont toutes été remboursées.

Les obligations sorties au tirage de 1953 seront remboursables à partir du 15 janvier 1954.

COMPAGNIE DE PONT-A-MOUSSON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 MILLIARDS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A NANCY, PLACE CAMILLE-CAVALLIER

Registre du commerce: Nancy n° 584.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1932 de 5.000 F nominal sont avisés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité d'obligations prévue au 1er janvier 1954 pour la onzième tranche d'amortissement de cet emprunt.

Tous les amortissements antérieurs ont été effectués par rachats en Bourse.

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Obligations 6 1/4 0/0 1953.

Premier amortissement: tirage du 5 décembre 1953.

Numéros des 547 obligations sorties au tirage, remboursables à 10.500 F à partir du 15 janvier 1954.

5.026 à 5.572 inclus.

ETABLISSEMENTS ARBEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 450.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE: 24, RUE DU ROCHER, PARIS (8e)

DIRECTION DES USINES: DOUAI (NORD)

R. C.: Paris n° 54996 A; Douai n° 238 C.

Treizième tirage du 1er décembre 1953.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 108 obligations 4 1/2 0/0, 9e série, émission 1941.

En conséquence, le treizième tirage de ces obligations, remboursables au prix de 2.000 F le 1er janvier 1954, a porté sur 142 obligations seulement.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des numéros des obligations amorties aux tirages antérieurs et non remboursées à ce jour;**

2° **Des numéros des 142 obligations remboursables le 1er janvier 1954** (ces derniers numéros sont imprimés en caractères gras).

NUMÉROS des obligations.	DATES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	DATES de remboursement.
347 et **348**	Janvier 1954.	**2.916** à **2.920**	Janvier 1954.
516 à **520**	—	**2.944** et **2.945**	—
556 à **560**	—	3.072	Janvier 1952.
651 et **652**	—	3.126	Janvier 1953.
655	—	**3.306** à **3.310**	Janvier 1954.
791 et 792	Janvier 1952.	**3.581** à **3.590**	—
828	Janvier 1950.	**3.664** et **3.665**	—
971 à **973**	Janvier 1954.	3.874	Janvier 1952.
1.106 et **1.107**	—	**3.937**	Janvier 1954.
1.109 et **1.110**	—	**3.976**	—
1.162 à 1.165	Janvier 1952.	**4.001**	—
1.191 à **1.196**	Janvier 1954.	**4.003** à **4.005**	—
1.231 et 1.232	Janvier 1952.	**4.036** et **4.037**	—
1.234 et 1.235	—	**4.039** et **4.040**	—
1.256 à **1.260**	Janvier 1954.	4.078 à 4.080	Janvier 1952.
1.276 et 1.277	Janvier 1952.	**4.131** à **4.135**	Janvier 1954.
1.280	—	4.192 à 4.195	Janvier 1954.
1.446 à **1.450**	Janvier 1954.	**4.206** et **4.207**	Janvier 1954.
1.521 à **1.525**	—	**4.210**	—
1.884 et 1.885	Janvier 1954.	**4.231** à **4.235**	—
1.907 et 1.910	Janvier 1952.	4.396 à 4.400	Janvier 1950.
1.928 à **1.930**	Janvier 1954.	**4.461** à **4.464**	Janvier 1954.
1.986 à 1.990	Janvier 1952.	**4.561** à **4.565**	—
2.216	Janvier 1954.	**4.666** à **4.670**	—
2.441 à **2.450**	—	4.671 à 4.673	Janvier 1952.
2.511 à **2.515**	—	**4.731** à **4.735**	Janvier 1954.
2.603	Janvier 1932.	**4.771** à **4.775**	—
2.785	—	**4.873** à **4.875**	—
2.816 à **2.820**	Janvier 1954.	4.946	Janvier 1947.
2.834 et 2.835	Janvier 1952.		

ETABLISSEMENTS ARBEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 450.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE: 24, RUE DU ROCHER, PARIS (8e)

DIRECTION DES USINES: DOUAI (NORD)

R. C.: Paris n° 54996 A; Douai n° 238 C.

Deuxième tirage du 1er décembre 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse d'un nombre d'obligations 6 1/2 0/0, 13e série, émission 1952, représentant une valeur de 6.662.351 F sur un remboursement total correspondant à la deuxième annuité de 13.330.000 F.

En conséquence, le deuxième tirage de ces obligations, remboursables au prix de 10.000 F le 1er janvier 1954, a porté sur une somme de 6.667.649 F représentant 667 obligations.

LISTE NUMERIQUE

1° Des numéros des obligations amorties au premier tirage et non remboursées à ce jour;

2° Des numéros des 667 obligations remboursables le 1er janvier 1954 (ces derniers numéros sont imprimés en caractères gras).

NUMÉROS des obligations.	DATES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	DATES de remboursement.
13.372 à 14.073	Janvier 1954.	16.440 à 16.449	Janvier 1953.
14.078 à 14.238	—	16.620 à 16.623	—
14.257 à 14.431	—	16.661 à 16.664	—
14.444 à 14.446	—	16.841 à 16.844	—
14.472 à 14.486	—	16.849 à 16.852	—
14.500 à 14.610	—	17.047 et 17.048	—
16.404 à 16.413	—	17.069 et 17.070	—

SOCIETE CH. MILDE FILS & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 101.200.000 F

SIÈGE SOCIAL: 60, RUE DESRENAUDES, PARIS (17e)

Registre du commerce: Seine n° 102985.

Obligations de 5.000 F 6 1/4 0/0 1949.

Amortissement du 1er janvier 1954.

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 6 1/4 0/0 1949 sont informés que la Société Ch. Milde fils et Cie, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaire à l'amortissement prévu pour le 1er janvier 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Il est rappelé que les amortissements précédents, qui devaient s'effectuer respectivement les 1er janvier des années 1950, 1951, 1952 et 1953, n'avaient pas donné lieu à tirages, les titres correspondants ayant été préalablement rachetés en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 2 mars* 1949.)

Obligations de 5.000 *F* 5 1/2 0/0 1948.

Amortissement du 1er janvier 1954.

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 5 1/2 0/0 1948 sont informés que la Société Ch. Milde fils et Cie, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaire à l'amortissement prévu pour le 1er janvier 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Il est rappelé que les amortissements précédents, qui devaient s'effectuer respectivement les 1er janvier des années 1949, 1950, 1951, 1952 et 1953, n'avaient pas donné lieu à tirages, les titres correspondants ayant été préalablement rachetés en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 5 avril* 1948.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M Christian-Jean Girou, étudiant, domicilié à Nice, 28, rue Hérold, né le 12 janvier 1929 à Paris (16e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'adjoindre à son nom patronymique celui de Jayet de Gercourt, afin de s'appeler à l'avenir Girou-Jayet de Gercourt.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Dans l'affaire de Mme Lina Fischer, née Wund, demeurant à Strasbourg, rue de Reims, demanderesse, représentée par Me Keppi, avocat à Strasbourg, contre: 1° M. Edgard Schirm, ancien propriétaire du restaurant Tout Va Bien, à Strasbourg, boulevard Clemenceau; 2° M. René Rohmer, ès qualités de syndic de la faillite de M. Edgard Schirm, 21, rue du Dôme, à Strasbourg, défendeurs, représentés par Mes Merckel et P. Schmidt, avocats à Strasbourg, les défendeurs appellent en garantie: 1° M. Roland Schirm, sans adresse connue; 2° Mme Emilie Schirm, née Fischer, sans adresse connue; 3° Mlle Yvette Schirm, à Strasbourg, 24, rue Thiergarten, en concluant:

Plaise au tribunal:

Constater que la dette contractée à titre solidaire par le défendeur en faillite et les appelés en garantie se divise de plein droit entre tous les coobligés;

En conséquence:

Condamner les appelés en garantie à tenir indemne le défendeur, ès qualités, des condamnations qui pourront être prononcées contre lui, tant en principal qu'en frais et intérêts, jusqu'à concurrence d'un quart à la charge de chacun des mis en cause;

Condamner les appelés en garantie aux frais.

Les défendeurs assignent les appelés en garantie à comparaître, représentés par un avocat inscrit au tableau du tribunal de Strasbourg, aux jour et heure fixés pour le débat oral, soit le mercredi 6 janvier 1954, à neuf heures, salle n° 3, devant la chambre commerciale du tribunal de première instance à Strasbourg.

Le présent extrait est publié aux fins de signification par voie de signification publique, conformément à l'article 203 s. s. c. pr. c. l.

Strasbourg, le 24 novembre 1953.

Le greffier de la chambre commerciale du tribunal de première instance,
Signé: N. Dross.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

16 novembre 1953. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Ski-Club du Thillot.** But: propager le goût du ski, établir entre ses membres des relations solidaires et amicales, organiser des réunions, des excursions collectives, des concours de ski, constituer une bibliothèque mettant à la disposition des membres, des ouvrages, guides et revues, défendre les intérêts généraux et particulièrement ceux des membres. Siège social: 53, Grande-Rue, le Thillot.

18 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Amicale laïque d'Arcens.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes ainsi qu'établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: école publique d'Arcens.

19 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Le Manteau d'Arlequin.** But: éducation et culture populaires par le développement et le goût du théâtre. Siège social: 12, rue Jacques-Lescot, Saint-Quentin.

20 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Comité de vigilance républicaine.** But: étude des principes de la République démocratique et sociale, des moyens de les perfectionner et de les défendre. Siège social: 16, place de l'Hôtel-de-Ville, Asnières.

20 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Les Ecureuils.** But: pratique du sport automobile. Siège social: 12, rue de Lesseps, Neuilly-sur-Seine.

20 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive Merici.** But: éducation physique et sportive. Siège social 102, boulevard Pereire, Paris.

20 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des Castors de Connehem.** But: construction de maisons d'habitation à usage familial. Siège social: mairie de Gonnehem.

24 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Association amicale d'éducation populaire de Sainte-Anne.** But: soutien matériel et moral. Siège social: école Sainte-Anne, Sainte-Sévère.

23 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Comité des fêtes Kopierre.** But: organisation des fêtes du géant Kopierre. Siège social: mairie d'Aniche.

21 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Tizi-Ouzou. **Foyer rural de Fort-National.** But: organiser un centre d'aspect plaisant offert et ouvert à tous; étudier en commun les questions touchant les professions intéressant la vie rurale et tous les problèmes techniques qui s'y rapportent; provoquer l'éducation des milieux ruraux en ce qui concerne l'action syndicale, mutualité et coopérative. Siège social: mairie de Fort-National.

24 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Norton-Club dauphinois.** But: grouper les possesseurs de motocyclettes Norton; propager le goût du tourisme et du sport et défense de leurs intérêts. Siège social: agence Norton, 21, boulevard Agutte-Sembat, Grenoble.

26 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. **Société de chasse d'Avaye.** But: défense d'intérêts cynégétiques, étude des questions relatives à la chasse, répression du braconnage, repeuplement. Siège social: château d'Avaye, Mons.

26 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciens du rosaire.** But: maintenir entre eux un lien d'amitié et de solidarité; aider les jeunes des œuvres du rosaire. Siège social: 174, rue Raymond-Losserand, Paris.

28 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **Société de chasse de Malans.** But: mise en commun des droits de chasse loués aux propriétaires, répression du braconnage, repeuplement et conservation du gibier. Siège social: domicile du président, Malans.

30 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Comité des fêtes de Saint-Eloy-les-Mines.** But: grouper les personnes de bonne volonté, organiser des fêtes et réjouissances dans la localité. Siège social: salle de l'ancienne mairie, Saint-Eloy-les-Mines.

30 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Les carabiniers bailleulois de l'amicale Saint-Albert.** But: développer parmi les membres de l'association amicale des anciens élèves de l'externat Saint-Albert le goût et la pratique du tir à la carabine et de tout ce qui se rapporte à cet objet. Siège social: 60, rue du Musée-de-Puydt, Bailleul.

30 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération nationale des sociétés homéopathiques de France et de l'Union française.** But: établissement d'une liaison entre les diverses sociétés françaises d'homéopathie, coordination de leurs efforts et de leurs travaux, représentation du mouvement homéopathique français tant en France qu'à l'étranger. Siège social: hôpital Saint-Jacques, 37, rue des Volontaires, Paris.

1er décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Mimosa sport Mandelieu.** But: pratique du sport cycliste. Siège social: stade municipal, Mandelieu.

1er décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Photo ciné club amateurs de Bernay et des environs.** But: développement de la technique et de l'art photographique et du cinéma. Siège social: 30, rue Général-Leclerc, Bernay.

2 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Club éducatif et touristique des anciens prisonniers de guerre de Châteaudun.** But: développer les connaissances touristiques de ses membres par des conférences et des voyages organisés. Siège social: hôtel de ville, Châteaudun.

2 décembre 1953. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association des amis de maman Cat.** But: grouper les participants des jeux radiophoniques organisés par les Etablissements Fournier-Ferrier; organiser à cet effet des réunions locales et régionales, des voyages et des congrès. Siège social: 143, rue Félix-Pyat, Marseille.

2 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Caisse d'entr'aide familiale départementale auxiliaire de prêts immobiliers.** But: financement des constructions immobilières. Siège social: maison de la famille, place du Général-de-Gaulle, Evreux.

2 décembre 1953. Déclaration à la préfecture d'Alès. **Association des correspondants locaux de presse de la Grand-Combe.** But: cultiver et resserrer les liens de camaraderie entre correspondants locaux de presse et faciliter l'exercice de leurs fonctions sur le plan local. Siège social: hôtel de ville, la Grand-Combe.

3 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Club des Lucien.** But: camaraderie, entr'aide. Siège social: 103, rue de Neufchâtel, Reims.

3 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association d'éducation populaire de Sainte-Juliette.** But: organiser par tous moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école paroissiale de Saint-Cyr-sur-Mer. Siège social: boulevard Jean-Jaurès, Saint-Cyr-sur-Mer.

3 décembre 1953. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air.** But: resserrer les liens de camaraderie qui unissent les officiers de réserve de l'armée de l'air; contribuer à l'entraînement et au perfectionnement des réservistes de l'air et préparer les jeunes gens qui se destinent à l'armée de l'air. Siège social: cercle militaire, Alger.

4 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Les bonnes vacances.** But: organisation, groupement des camps, colonies, journées de vacances, ainsi que toutes autres activités de vacances et de plein air. Siège social: 22, rue des Bahutiers, Bordeaux.

5 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Amicale des anciennes élèves, parents et amis de l'école Lamartine.** But: s'occuper de toutes les œuvres post et périscolaires; amélioration morale; encouragements aux élèves de l'école publique. Siège social: 15, avenue du Peuple-Belge, Lille.

7 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Société d'étude des problèmes de l'homme.** But: étude comparative philosophie, psychosociologie, recherche des solutions aux problèmes posés par les contradictions entre la raison de l'homme et sa vie, ainsi que la recherche de la vérité. Siège social: 110, boulevard de la Marne, Marcq-en-Barœul.

7 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Union d'action sociale et d'étude des intérêts de Toulouse-Saint-Simon.** But: création de toutes organisations d'intérêt social; mise en œuvre de tout ce qui touchera le bien commun des habitants du quartier de Toulouse-Saint-Simon. Siège social: café Empouy, 46, route de Saint-Simon, Toulouse.

MODIFICATIONS

13 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. L'Union cycliste de Picardie change son titre qui devient **Vélo-Club saint-quentinois, Union cycliste de Picardie (V. C. S. Q. U. C. P.)**, et transfère son siège social de: Aux Vendanges de Bourgogne, place de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Quentin, au 52, rue du Général-Leclerc, à Saint-Quentin.

24 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. Le Centre ménager de Mirepoix change son titre qui devient **Centre social familial et ménager de Mirepoix**. Siège social: cours du Docteur-Chabaud, Mirepoix.

26 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale du 103e régiment d'infanterie (1939-1940) change son titre qui devient **La Madelon, amicale du 103e régiment d'infanterie (1939-1945)**, et transfère son siège social du 8 *bis*, rue Jean-Nicot, au 86 *bis*, rue de Picpus, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

3 septembre 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Moselle le 9 décembre 1953.) **Union des associations polonaises catholiques en France**, section dénommée **Union du Rosaire vivant des femmes polonaises.** But: développement de l'esprit catholique; maintien des traditions polonaises; relations sociales avec le peuple français. Siège social: foyer polonais, Merlebach.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.